

# **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

**RAPPORTS ET PROCES-VERBAUX**

**Session du vendredi 26 juin 2015**

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le vendredi 26 juin 2015, à 9h30, salle Jean SCHWAB, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Bruno SIDO, Président du Conseil départemental de Haute-Marne.

**Etaient présents** : M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

**Etait absent** : M. Stéphane MARTINELLI

*La séance est ouverte.*

**M. le PRÉSIDENT** : Chers collègues, nous avons le quorum et nous pouvons donc valablement délibérer.

Notre ordre du jour assez copieux nous contraint à faire diligence si nous voulons terminer ce soir. Je n'ai pas d'absences excusées. Tout le monde devrait donc être là et je vous en remercie. Nous allons commencer par la présentation, les discours, les questions/réponses, etc. Je présenterai ensuite sur PowerPoint le compte administratif, puis nous déroulerons comme à l'habitude l'ordre du jour. Par ailleurs, Monsieur le Préfet viendra présenter son rapport sur les services de l'Etat pour l'année 2014. Vous constaterez à cette occasion que bon nombre de ses actions ont été menées avec nous.

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux et chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Cette nouvelle séance plénière représente un moment fort en termes de transparence et d'évaluation pour le Conseil départemental. Placée sous le signe de la présentation du compte administratif de l'exercice 2014, elle offre, au travers d'un rapport spécifique, clair, précis, qui se veut également pédagogique, un panorama d'indicateurs détaillés à même de permettre à chacun — élu, journaliste, citoyen — de se forger en toute liberté son propre avis. Je vous ferai personnellement une présentation du compte administratif avec cette même préoccupation afin que toutes les personnes qui manifestent par leur présence dans ces lieux leur intérêt pour l'action du département mesurent bien l'importance de ce budget

et de nos interventions.

Ce compte administratif est d'autant plus intéressant qu'il traite d'une gestion que la plupart des élus présents aujourd'hui n'ont pas connue. C'est le bilan de la dernière année du mandat précédent, mais c'est pour moi un marqueur fort de ce qui a été fait et un point de repère pour ce que nous aurons à faire au cours de ce mandat. Face à la crise de confiance qui se traduit régulièrement, en Haute-Marne comme ailleurs, dans les urnes, rendre compte de notre action s'avère indispensable pour maintenir la légitimité de l'action publique, en particulier des départements. Souvenons-nous qu'il y a un an à peine, le Président de la République et le gouvernement, remettant en cause cette légitimité, voulaient purement et simplement les supprimer, « illégitimes à leurs yeux ». Le compte administratif 2014 de la collectivité démontre pleinement le contraire.

Je vous présenterai tout à l'heure les grands équilibres de notre collectivité pour vous montrer que nos fondamentaux sont sains, que nous assumons nos compétences, mais aussi pour signaler de bons chiffres : chacun sait qu'il est très difficile de les rétablir après une dégradation. C'est une manière de donner corps à l'idée de « maison de verre », que j'ai régulièrement l'occasion d'évoquer devant vous. C'est aussi, je l'espère, une séquence qui doit permettre d'évaluer objectivement *ex post* nos politiques publiques au plan quantitatif. Pour le dire clairement, les chiffres ne mentent pas, quoi qu'on en dise, et traduisent une activité encore en hausse dans le cadre de nos compétences et des politiques publiques que nous avons fait le choix de mener. Je précise que le Conseil départemental de la Haute-Marne est certes la collectivité la plus importante du territoire, mais — et ce « mais » est d'importance — dans notre bonne vieille France, cette collectivité n'est qu'une collectivité parmi d'autres, au même titre que les communes ou les régions, ceci aux termes de l'article 72 de la Constitution de la V<sup>e</sup> République. Son pouvoir réglementaire est rigoureusement limité : le département n'exerce pas de tutelle sur les communes et les intercommunalités, pas plus que sur la région d'ailleurs, et ne peut s'écarter des règles qui s'imposent à lui, dont certaines sont coûteuses. A l'inverse de l'organisation allemande, dont on nous rebat les oreilles, les échelons territoriaux sont en France égaux en droit. En Allemagne, les collectivités sont rattachées au Land, c'est-à-dire à l'un des seize états fédérés qui décident librement de leurs compétences, de leur nombre, de leurs limites administratives. D'importantes réformes ont conduit à la fusion de communes ou de l'équivalent des départements d'une manière beaucoup plus coercitive que la loi Marcellin ou que le projet de communes nouvelles que le Préfet envisage d'instaurer. Dans la République décentralisée de l'actuelle Constitution, l'Etat central décide par des lois de s'organiser au travers des collectivités locales que nous sommes. Ce qu'une loi accorde, me direz-vous, une autre peut bien entendu le reprendre.

Dans la sphère publique, l'Etat est le seul dépositaire de la souveraineté et, dans l'économie sociale de marché au sein de laquelle les acteurs économiques évoluent, son rôle est borné, limité pour assurer la liberté de créer, d'entreprendre et d'investir. Le secteur privé est en effet le seul créateur de richesse et de valeur ajoutée, le seul moteur de l'économie à même de garantir un développement économique suffisant pour offrir à chacun un emploi et un revenu. Cela suppose que les pouvoirs publics investissent pour créer les conditions du développement, en termes d'infrastructures notamment. Cela signifie aussi que le niveau de pression fiscale sur les acteurs économiques doit stimuler l'innovation,

l'investissement privé et l'emploi. Nul besoin d'être titulaire d'un doctorat en économie pour constater qu'en Europe, les économies performantes, celles qui insèrent leurs jeunes et maintiennent dans l'emploi les seniors, ont toutes en commun ce souci d'efficacité de la dépense publique. Il suffit de lire la presse chaque jour pour s'en convaincre.

A l'heure où les représentants du monde de l'artisanat et du BTP expriment leur légitime désarroi, voire leur colère devant la baisse de leurs carnets de commandes, notre collectivité est la seule à poursuivre son effort d'investissement avec 66 millions d'euros votés au budget primitif 2015, somme qui se traduit en emplois sur le territoire pour améliorer la qualité du service au public. J'ai reçu ces représentants avec Monsieur le premier Vice-Président questeur. Si les conditions du développement économique étaient réunies, si la simplification administrative était une réalité et non un slogan, je sais combien ces employeurs seraient volontaires pour donner des perspectives professionnelles aux jeunes et une nouvelle chance à ceux de nos concitoyens que les accidents de la vie ont laissés sur le bord du chemin. Les entreprises de Haute-Marne sont performantes, innovantes et, j'ose le dire, ont le mérite de conserver intacte leur volonté d'agir, de bâtir, de se développer. Nous faisons beaucoup ; j'ai conscience que nous devons faire mieux.

C'est précisément l'objet du séminaire de rentrée que nous tiendrons à la fin du mois de septembre. De quoi s'agit-il ? De profiter de notre début de mandat et de l'élection de 21 nouveaux conseillers pour revisiter de fond en comble, sans aucun tabou, portes et fenêtres grande ouvertes, l'ensemble des politiques que nous menons. Nous souhaitons les passer au tamis de l'évaluation. Pour certaines d'entre elles, cette démarche conduira sans doute à les remettre en cause, non pour le plaisir, mais pour les adapter et, surtout, pour préparer l'avenir. En effet, à l'aube de cette première mandature de six ans, nous devons non seulement la transparence mais aussi l'efficacité à nos concitoyens. En fonction des débats que nous aurons en septembre, chaque vice-président et chaque président de commission auront l'occasion d'annoncer dès le mois d'octobre, secteur par secteur, nos premières pistes d'action. Je vous engage donc à y réfléchir dès maintenant pour nourrir notre débat et avancer des propositions d'évolution.

En utilisant nos propres évaluations internes des politiques innovantes comme un *benchmark* des « pépites » départementales identifiées par l'Assemblée des départements de France, nous allons engager ce vaste chantier de révision et de modernisation. Il est d'autant plus nécessaire de s'interroger sur nos politiques départementales que le projet de loi portant nouvelle organisation des territoires de la République, mieux connu sous l'acronyme NOTRe, a été voté le 2 juin dernier par le Sénat. Elle sera définitivement adoptée lors de la session extraordinaire du mois de juillet où seront également finalisées la loi Macron, la loi sur la transition énergétique et la loi sur le deuxième dividende numérique. Cette tâche est éminemment importante puisque nous allons perdre la clause de compétence générale — et non la clause générale de compétence —, socle de la libre administration. Concrètement, le Conseil départemental n'aura plus la faculté d'intervenir au-delà des missions que la loi lui confie.

Sans préjuger des travaux de l'Assemblée nationale, qui aura le dernier mot, quatre tendances clés se dégagent.

- Le maintien de notre rôle clé dans le champ social.
- La conservation des compétences de solidarité territoriale telles que la gestion du réseau routier, des collèges, du soutien à l'action des communes et de leurs groupements, voire des transports scolaires. Cependant, si j'ai bien compris, l'Assemblée nationale, qui s'enferme dans l'absurdité pour des raisons d'idéologie, souhaiterait transférer les transports scolaires aux nouvelles régions. Ce sujet demandera une véritable discussion, car si la responsabilité du transport scolaire est confiée à la Région à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016, celle-ci va se tourner vers nous pour nous sous-traiter cette activité. La question se posera alors d'accepter ou non cette sous-traitance, en lui transférant, le cas échéant et comme le fait l'Etat, la dépense en question et les augmentations afférentes.
- Troisième compétence : le renforcement de nos responsabilités en matière d'ingénierie publique.
- Quatrième compétence : la préservation de la capacité d'intervention des départements en matière touristique, culturelle et sportive.

Sur ce dernier point, je le dis d'emblée, le gouvernement ne nous facilite pas la tâche. Le tourisme est pour nous pleinement d'essence départementale, en particulier dans le cadre d'une économie pilotée, schématisée au niveau de la grande région. En revanche, pour la culture et les sports — les rapports de l'Etat comme des chambres des comptes le montrent —, le département s'avère un acteur budgétairement marginal. A l'exception des Archives et de la Médiathèque — compétence obligatoire des départements —, force est de constater que les communes et les intercommunalités sont les acteurs les plus impliqués dans la culture et le sport, notamment dans les pratiques professionnelles. L'exposition consacrée à la famille Du Châtelet illustre de façon exemplaire ce que pourrait être l'action départementale : valoriser culturellement le département à partir d'une compétence obligatoire, en l'occurrence les Archives. C'est bien parce que nous disposons d'une excellente équipe scientifique aux Archives que nous avons su exploiter les fonds acquis par le Département et ceux déposés par l'Etat pour en faire une exposition d'intérêt régional. La DRAC et la Région la financent, aux côtés de l'ANDRA d'ailleurs.

Pour en revenir à notre ordre du jour, au-delà du compte administratif, nous avons à débattre de quelques rapports structurants alors que leur incidence financière pourrait apparaître limitée.

Le premier thème concerne l'accompagnement des communes par l'ingénierie départementale issue du Service d'assistance technique (SATE) qui devient aujourd'hui le « Service départemental d'assistance technique » étendu à la voirie et à l'urbanisme. La loi NOTRe n'est pas encore votée, mais nous l'avons largement anticipée afin de répondre à une demande pressante des communes et des intercommunalités. Notre dispositif constitue une réponse pratique et pragmatique au désengagement de l'Etat depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Pourtant, le résultat est là : 174 communes et 3 communautés de communes adhèrent à ce dispositif en plein développement, marque de l'engagement constant du

Département aux côtés des élus municipaux.

Le deuxième thème touche à l'enseignement supérieur et à la recherche. Cette politique relève normalement de l'Etat et de la Région, mais nous avons pris nos responsabilités et je m'en félicite. L'université technologique de Troyes (UTT) dispose des locaux de formation qu'elle a sollicités pour s'implanter en Haute-Marne. La formation dispensée est une réussite. Le nombre d'élèves intéressés dépasse le nombre de places disponibles ; les débouchés sont assurés ; le recrutement est national et non uniquement local. Pourtant, certains souhaiteraient capter ce succès. Toutes les annonces récentes au sujet de la possible duplication de la formation d'ingénieurs de Nogent à Charleville-Mézières doivent être approfondies. Avec Anne-Marie Nédélec, particulièrement investie dans ce dossier et je l'en remercie très sincèrement, nous recevrons début juillet les responsables de l'UTT afin de tirer les choses au clair. L'Etat qui délivre les titres universitaires doit, à mon sens, veiller à organiser sur un même territoire, qu'il s'agisse d'une région ou d'une académie, non pas la concurrence, mais au contraire la complémentarité des diplômes. C'est en ce sens que le Conseil départemental est intervenu et le fera à nouveau au cours des prochaines semaines. Nous avons des atouts et rien n'interdit à l'UTT de faire de Charleville une antenne annexe de Nogent. En tout état de cause, nous devons statuer sur une avance remboursable de 500 000 euros faite au SYMTEC, maître d'ouvrage du pôle technologique de Nogent, dans l'attente du versement des subventions de l'Etat et de la Région inscrites au contrat de plan Etat/Région adopté par la Région lundi dernier. Ce sont près de 10 millions d'euros d'argent public qui ont été investis depuis 2009 par la Région, l'Etat, le GIP, le Département et la communauté de communes du Bassin Nogentais pour construire le seul *cluster* du département.

Le troisième thème que nous aborderons intéresse l'accompagnement des politiques de l'Etat portées par le Conseil départemental. Nous avons déjà eu l'occasion, lors de la précédente mandature, d'en débattre ici avec la construction de la gendarmerie de Chaumont. Lorsque l'Etat nous a sollicités pour réaliser des travaux lui incombant, nous l'avons toujours aidé et accompagné pour consolider l'attractivité et l'emploi sur notre territoire. A cet égard, je dois vous faire part d'une mauvaise expérience qui interroge sur l'utilisation de l'argent public : l'aménagement de la paierie départementale qui fait l'objet du rapport 1-4. Nous avons acquis et remis à neuf en 2011-2012 les locaux occupés jusqu'alors par Pôle Emploi afin d'installer dans de bonnes conditions ce service de l'Etat indispensable au fonctionnement de la collectivité, moyennant la dépense de 883 195 euros très exactement. L'Etat s'est engagé par un bail à nous verser un loyer : nous avons à ce titre perçu la somme de 100 512 euros. Il s'avère que le 31 mars 2016, nous nous trouverons sans locataire, l'Etat ayant fait le choix de s'installer dans ses locaux de la rue Bouchardon, en partie vacants. Sans chercher la polémique avec l'Etat avec lequel je m'attache à travailler le plus efficacement possible, je soulignerai que la confiance entre acteurs publics locaux suppose de tenir ses engagements. Nous essayons d'agir en ce sens au Conseil départemental. Je vous propose donc en toute logique de céder ce bâtiment dans une optique de rationalisation du parc immobilier du département.

Néanmoins, l'attitude de l'Etat vis-à-vis de la Haute-Marne me laisse perplexe. Nous l'aidons et il nous donne un sentiment d'abandon. Un exemple : le choc territorial de la ligne 4. Autant le choc de compétitivité et le choc de simplification semblent fumeux, autant celui-ci a toutes les chances d'être réel. Je

vous proposerai d'adopter la motion contre la politique gouvernementale de démantèlement du service ferroviaire entre la Haute-Marne et Paris. L'Etat voudrait réduire de sept allers-retours directs à trois allers-retours directs nos relations avec la capitale. De plus, la future grande région devrait, à ce niveau, se substituer à l'Etat. En clair, cela signifie un changement à Troyes ou, pire, un bus jusqu'à Troyes et ensuite, le train. Cela est inadmissible. Ce n'est pas en tant qu'utilisateur régulier de cette ligne que je m'exprime. Je le précise, car d'aucuns pourraient me reprocher, par cette motion, un conflit d'intérêts. Au moment où la loi sur la transition énergétique est en voie d'adoption, quelle incohérence que de refuser de consolider la desserte de la ligne 4, lorsqu'on sait que l'autoroute reste pour nous la seule alternative ! Alors que RFF, devenu un service de la SNCF, a mené des travaux d'amélioration de la voie et investi massivement dans des locomotives, il semble pour le moins incompréhensible d'en abandonner aujourd'hui la moitié d'un simple trait de plume.

Mes chers collègues, avant de vous présenter le compte administratif, je résumerai en conclusion les quelques lignes directrices qui, à mon sens, doivent baliser notre action pour le mandat à venir :

- gérer sérieusement avec le souci de préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens par la stabilité fiscale ;
- investir autant que possible pour créer les conditions d'un développement économique durable ;
- insister auprès de l'Etat pour une véritable politique d'aménagement du territoire ;
- porter un regard critique sur notre action afin d'améliorer sans cesse nos performances au bénéfice de l'intérêt général.

Je vous remercie. Je vous laisse la parole à moins que vous ne préfériez intervenir après la présentation du compte administratif. Qui demande la parole ? Madame Leverrier.

**Mme Laurence LEVERRIER** : Mon intervention ne concerne pas directement les sujets que vous venez d'évoquer.

Monsieur le Président, chers collègues,

Nous souhaitons baser notre intervention sur deux points principaux.

Nous voulons tout d'abord témoigner de notre déception devant le manque de transparence et de communication au sein de cette assemblée. En effet, personnellement membre de la Commission sociale, j'ai recherché des réponses à certaines questions. Ce sera là le premier point que j'aborderai.

Ayant appris par la presse (*Le Journal de la Haute-Marne*) il y a peu qu'une convention était signée entre le Conseil départemental et Pôle Emploi pour un meilleur accompagnement des personnes percevant le RSA, j'ai cherché à en savoir plus. Ce dispositif, favorable aux personnes les plus proches de

l'emploi, ne concerne pas le plus grand nombre de personnes percevant le RSA. Qu'en est-il des autres ? Quel accompagnement est-il proposé aux autres personnes ?

De plus, nous avons souhaité avoir des réponses sur le taux de contractualisation du RSA — c'est-à-dire le taux de bénéficiaires du RSA ayant trouvé un emploi — selon les secteurs géographiques du département. Sur le terrain, nous rencontrons une large majorité de personnes convaincues que le RSA est seulement une allocation de droit. Ils oublient ou ne savent même pas que ce financement est soumis à des devoirs. Que propose le Conseil départemental à ces personnes ? Nous aimerions connaître ce taux de contractualisation sur le département. Nous insistons pour obtenir de légitimes réponses sur un sujet qui représente un coût considérable pour la collectivité. Notre recherche a un double objectif :

- disposer d'une meilleure visibilité sur le sujet afin de mieux saisir les causes de cette disparité ;
- chercher et proposer des solutions afin d'uniformiser à la hausse ce taux de contractualisation (Il est incompréhensible qu'en fonction de son origine géographique, la population ait plus ou moins de chance de se réinsérer dans la vie active).

Le deuxième point que nous souhaitons aborder est simple et se résume en une question : quelle est la composition de la commission de l'APA pour la Haute-Marne ?

Je m'explique. Lorsqu'une demande d'aide personnalisée à l'autonomie est réalisée par une équipe médico-sociale, celle-ci est transmise au Conseil départemental sur la base d'une proposition présentée par la commission de l'APA. Cette instance, créée dans chaque département, comprend sept membres :

- le président du Conseil départemental ;
- trois représentants du département désignés par le président ;
- deux représentants des organismes de sécurité sociale désignés par le président ;
- un membre désigné au titre d'un organisme public social et médico-social.

Notre groupe souhaite savoir si cette commission a été créée, qui la compose et pourquoi nous n'avons pas été sollicités.

Pour apporter des réponses rapidement à ces questions afin qu'elles soient « purgées » pour cette séance, j'ai personnellement envoyé tout début juin un mail au service concerné : pas de réponse. Le 9 juin, j'envoie un second mail, surprise par cette absence de réponse. Là encore, rien. Le 15 juin, j'envoie un troisième mail, resté sans réponse lui aussi. Et miracle, hier après-midi, soit pratiquement un mois après ma première demande — et tout le monde l'aura noté, quelques heures avant cette réunion plénière —, je reçois un message vocal sur mon portable difficilement audible et entrecoupé de grésillements. Si j'ai bien compris, le fameux service concerné me demande d'affiner mes questions. De plus, une ultime intervention

de notre chef de groupe au bureau des services concernés aboutit à une réponse sur sa boîte mail en fin de soirée hier. Une réponse protocolaire par mail en temps et en heure à mon intention aurait eu l'avantage d'être compréhensible et précise. De plus, le mail reçu hier dans la soirée par mon collègue — d'ailleurs pourquoi ne m'en a-t-il pas été adressé une copie puisque j'ai posé moi-même ces questions et que je siège à la Commission sociale ? — n'apporte aucune réponse. Il ne fait que citer des articles légaux sur l'APA ainsi qu'un compte rendu de réunion à laquelle j'ai participé sur le RSA.

Sur l'APA, je cherchais à savoir qui participe à cette commission sur le département. Vous ne donnez aucune réponse. Sur le RSA, je vous demande le taux de contractualisation. Là encore, je n'ai à ce jour aucune réponse.

Nous sommes malheureusement dans l'obligation de nous rendre à l'évidence : la transparence que notre Président met en avant à chaque réunion est bien réelle, sauf qu'il s'agit de la transparence de certains élus de l'opposition, nous-mêmes. Nos demandes ou les avis que nous émettons ne comptent pas. Quand nous demandons des informations, on ne nous les communique pas, ou un mois plus tard et de façon partielle, nous empêchant ainsi de faire notre travail. Vous ne devez pas l'oublier : quand bien même nous ne sommes que quatre élus, notre groupe représente plus de 35 % des votes exprimés dans le département, alors que le mode de scrutin n'est pas en notre faveur, loin s'en faut ! Par conséquent, vous ne pouvez nous priver ni de démocratie, ni des éléments dont nous avons besoin pour faire notre travail.

Monsieur le Président, nous attendrons les réponses à nos questions et, n'en doutez pas, notre détermination à faire entendre notre voix et celle de nos électeurs est totale.

Je vous remercie.

**M. le PRÉSIDENT** : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Tout le monde attend de savoir comment je vais me sortir de cette situation !

Je ne suis pas informé de vos questions ni d'ailleurs Monsieur Hispart à qui le mail que vous avez envoyé a été transféré.

**Mme Laurence LEVERRIER** : Vous n'êtes pas informé de mes questions !

**M. le PRÉSIDENT** : Non. Cela étant, vous êtes tout à fait en droit de connaître ces chiffres et je m'engage personnellement à ce que vous en disposiez, car nous n'avons rien à cacher. Il est curieux que la presse semble mieux informée que vous sur ces sujets. Monsieur Hispart participe à toutes les réunions et disposera peu à peu de toutes les informations.

Le contrat que nous avons signé avec Pôle Emploi me semble intéressant et utile. Il vise à libérer Pôle Emploi du suivi des personnes bénéficiaires du RSA socle, dont le niveau d'employabilité nécessite un accompagnement à long terme. Pôle Emploi va donc se focaliser sur les personnes aptes à trouver un emploi rapidement. Je me félicite d'avoir signé ce contrat.

Quant au taux de retour à l'emploi des personnes bénéficiaires du RSA, question légitime que je me suis bien entendu posée, il vous sera communiqué d'ici ce soir. S'agissant de la composition de la commission de l'APA, les sept membres sont désignés par un arrêté du président du Conseil départemental. En l'occurrence, il est en préparation et, en tout état de cause, ces désignations ne relèvent pas de l'assemblée. Bien entendu, vous en serez informés.

Soyez assurée qu'il n'existe aucune volonté d'obstruction de ma part ou de celle de l'Administration. Nous n'avons rien à cacher. Pour accélérer les réponses, je vous conseille de me mettre en copie des questions que vous posez par mail aux services. Je vous communiquerai mon adresse électronique.

**Mme Laurence LEVERRIER** : Pour affiner la question, je souhaiterais connaître le taux de contractualisation par secteur géographique. S'agissant de la commission APA, quelles personnes de Haute-Marne y siègent ?

**M. le PRÉSIDENT** : Je comprends mal votre question. Je communiquerai le nom des sept membres haut-marnais.

**Mme Laurence LEVERRIER** : Cette commission est-elle créée aujourd'hui ?

**M. le PRÉSIDENT** : Pour l'instant, les anciens membres y siègent en attendant que de nouveaux arrêtés en précisent la nouvelle composition.

**Mme Marie-Claude LAVOCAT** : En raison du renouvellement survenu dans de nombreux organismes, nous fonctionnons avec les mêmes personnes. La perte d'autonomie est définie selon des critères nationaux que nous observons pour octroyer l'APA.

**M. le PRÉSIDENT** : Je vous remercie de ce complément de réponse. Par ailleurs, je signale que la loi sur l'adaptation au vieillissement prévoit de supprimer la commission APA.

**Mme Yvette ROSSIGNEUX** : Pour avoir fait précédemment partie de cette commission, je témoigne qu'elle fonctionnait en toute transparence. Toutes les deux semaines se tenait une réunion avec les services et les différents membres. En tout état de cause, l'APA est octroyée sur la base des critères nationaux.

**M. le PRÉSIDENT** : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Madame Rossigneux.

**Mme Yvette ROSSIGNEUX** : Je souhaitais intervenir à la suite de vos propos lors de notre séance du 16 avril. Vous aviez indiqué : « *La mutualisation constituée, à mon sens, la voie la plus raisonnable. Elle ne nous emballe pas, mais elle est tout simplement raisonnable. Nous sommes obligés d'être raisonnables et je vous proposerai donc d'emprunter la voie de la raison pour les années à venir, pour tous les sujets. Nous devons bien répondre à la baisse des dotations. Il ne suffit pas de pleurer, de dire que nous ne pouvons pas l'accepter, de faire de longs discours, avec la main sur le cœur, dans les hémicycles, en particulier au Parlement. C'est très bien et cela amuse tout le monde mais nous devons résoudre localement*

les problèmes. » Monsieur le Président, vous citez un exemple en matière d'aménagement du territoire.

**M. le PRÉSIDENT** : Ai-je vraiment dit tout cela ?

**Mme Yvette ROSSIGNEUX** : Oui, et surtout, vous avez insisté sur la mutualisation et le mot « raisonnable », qui m'a interpellée. Les structures des pays doivent disparaître dans leur organisation actuelle. Nous devons également mettre en place des SCOT. Or cette élaboration des SCOT doit durer de cinq à sept ans pour un coût initial annoncé à 400 000 euros par SCOT. Cette démarche devra de plus être accompagnée par les communautés de communes de la mise en place d'un PLUI pour un coût de départ de 200 000 euros. Dans ma grande naïveté, je pensais que la nouvelle organisation territoriale allait permettre de mutualiser certaines structures au sein de notre département, ce qui nous permettrait de réaliser de sérieuses économies. La loi SRU, qui a décidé de la création des SCOT, a été enrichie par la loi ALUR établissant les nouveaux critères qui doivent prévaloir pour définir tout périmètre de SCOT. Celui-ci doit permettre de prendre en compte de façon cohérente les besoins de protection des espaces naturels et agricoles, les usages des habitants en matière d'équipement, de logements, d'espaces verts, de services et d'emplois notamment. Il faut tenir compte des groupements de communes, des agglomérations nouvelles, des pays et des parcs naturels, nationaux et régionaux.

Monsieur le Président, n'est-ce pas là une opportunité de mutualiser nos moyens et de ne créer qu'un SCOT sur le Sud haut-marnais ? N'est-il pas judicieux et cohérent de créer un SCOT qui reprenne, entre autres, la totalité de la surface du parc national ? Comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, soyons raisonnables : arrêtons de créer de nouvelles structures. Cela n'apportera aucune solution à nos problèmes et ne fera qu'augmenter nos dépenses. Mais hélas, je crois qu'en politique politicienne, la chanson de Dalida « Paroles, paroles » s'applique sans cesse et toujours : « *Encore des mots, toujours des mots, les mêmes mots, des mots tactiques qui sonnent faux* ». Merci.

**M. le PRÉSIDENT** : Votre intervention a l'avantage de « mettre les pieds dans le plat » !

Comme je vous l'indiquais dans mon propos introductif, il n'existe pas de tutelle des collectivités les unes sur les autres. C'est une spécificité française. On organise le mouvement brownien, si j'ose dire, des collectivités dans un certain désordre, mais les choses ne fonctionnent pas si mal. Nous pourrions sans aucun doute mieux mutualiser avec de l'ordre et de la discipline. Cependant, le peuple français ne se distingue pas par son goût de l'ordre et de la discipline. La loi n'a pas prévu de discussion préalable dans le département - un échelon reconnu comme pertinent pour un certain nombre de sujets – pour déterminer le nombre de SCOT : chacun fait ce qu'il veut.

Ainsi, dans la Meuse, nous avons appris qu'un SCOT se créait. Saint-Dizier ne l'a pas pris en compte immédiatement ou n'a pas jugé cela important, je l'ignore, mais commence aujourd'hui à protester par la voix de son député-maire, Monsieur François Cornut-Gentille, mécontent de ce qui se trame en Meuse : aucune concertation, aucune information, aucune transparence.

Sans tutelle, il m'est toutefois difficile de réunir des acteurs qui ne le désirent pas. Je ne dispose d'aucun pouvoir, si ce n'est celui de la parole pour exprimer ce que je pense en essayant

d'entraîner les uns et les autres dans une direction qui me semble vertueuse. Je suis prudent, car d'autres peuvent préférer le mouvement brownien.

Il semble qu'aujourd'hui nous nous orientions vers trois SCOT, que certains veulent faire disparaître les pays, d'autres non. Est-ce une véritable volonté ou un dossier dont on ne parvient pas à défaire à l'instar du capitaine Haddock et de son sparadrap ? Je l'ignore, laissons faire les acteurs. Cela a été dit et redit : nous avons deux circonscriptions électorales pour les députés. Le Nord s'arrête *grosso modo* vers Froncles, au sud de Joinville ; Bologne se situe déjà dans le Sud, bien que dans la circonscription de François Cornut-Gentille. Le Nord s'oriente vers un travail en commun, avec la préparation d'une grande communauté d'agglomération portée par une véritable vision de l'avenir, et donc un SCOT sur cette zone. En revanche, on comprend mal la raison pour laquelle la même approche ne pourrait pas être mise en œuvre dans le Sud. Et pour mettre à mon tour les pieds dans le plat, il est difficile d'expliquer pourquoi Chaumont et Langres travaillent si peu ensemble. On avance l'argument qu'il convient d'attendre l'aménagement de l'ancienne RN19 en deux fois deux voies. C'est faux : en réalité, ce sont les têtes qui ne sont pas prêtes à travailler ensemble. Je rappelle que Langres ne compte plus que 7 500 habitants et, à mon sens, il devient urgent que Centre et Sud se mettent autour de la table. Je ne peux néanmoins forcer personne.

Je vous remercie, Madame Rossigneux, de m'avoir offert l'occasion de le dire très clairement : je souhaite que Chaumont et Langres travaillent ensemble dans un SCOT. L'arrondissement de Langres représente 40 000 habitants, je suis désolé de le rappeler. Un SCOT couvrant plus de 100 000 habitants serait judicieux. A bon entendeur... mais il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

Monsieur Fuertes, vous avez la parole.

**M. Nicolas FUERTES** : Pour rebondir sur le principe d'un travail plus poussé entre les arrondissements de Langres et de Chaumont, je rappelle que s'il n'y a que deux circonscriptions électorales, il existe toujours trois arrondissements en Haute-Marne. Il n'est donc pas illogique de créer trois SCOT dans un premier temps.

**M. le PRESIDENT** : En raison de la sous-préfecture.

**M. Nicolas FUERTES** : Ce n'est pas l'unique raison, bien que la sous-préfecture de Langres, en tant que pilote au niveau national, soit prochainement appelée à se développer en Maison de services et de l'Etat. Le travail doit se faire dans les deux sens. Il y a une dizaine d'années, un projet de plateau technique avait été élaboré, réunissant les hôpitaux de Langres et de Chaumont. Chaumont s'y était opposé et aujourd'hui, l'hôpital de Chaumont se trouve dans une mauvaise situation tandis que celle de l'hôpital de Langres, constitué en pôle de santé avec la clinique, n'est guère satisfaisante. Travailler ensemble semble positif dans le principe, mais, dans les faits, il ne saurait s'agir de privilégier Chaumont sans rien laisser au Sud.

**M. le PRESIDENT** : Je suis tout à fait d'accord avec vous sur ce point. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Nous allons donc commencer l'ordre du jour par la présentation du compte administratif.

Par ailleurs, je transmets les excuses de Gérard Gros Lambert, qui s'est absenté pour le départ du colonel, de Paul Fournié et de Paul Flamérian. Ils reviendront ultérieurement en séance.

## PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

**M. le PRESIDENT** : Nous allons rapidement examiner le compte administratif 2014. Les totaux ne figurent pas sur ce tableau, mais le budget réel, sans les mouvements pour ordre, les autofinancements, etc., s'établit à 226 millions d'euros. Vous y trouvez les comptes de l'année 2014 soumise à votre approbation et, pour mémoire, l'année 2013. Vous pouvez ainsi comparer les recettes de fonctionnement, qui ont quelque peu progressé en 2014. L'autofinancement représente 33 millions d'euros en 2014, contre 28 millions d'euros l'année précédente. Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 61,7 millions d'euros (73 millions d'euros en 2013). L'emprunt réalisé en 2013 représentait 17 millions et s'élève à 5 millions en 2014.

Il est clair - mais ce n'est pas le cas en Haute-Marne - qu'à l'occasion du vote d'un budget primitif, on peut dire tout et n'importe quoi, construire des châteaux en Espagne etc. et donc c'est un peu un exercice d'équilibriste politique. En revanche, un compte administratif rend compte au centime d'euro près de la réalité. D'ailleurs, la comparaison entre départements devrait se baser sur les comptes administratifs, mais tel n'est pas toujours le cas. Des chiffres mirifiques peuvent donc sortir à l'occasion des budgets primitifs, mais la dure réalité s'impose avec les comptes administratifs.

Dans cette présentation, je m'intéresserai plus aux dépenses qu'aux recettes, l'idée étant de ne pas trop dépasser le niveau des recettes, d'où l'emprunt de 5 millions pour l'année 2014. A cet égard, la fiscalité directe ne représente que 30,7 % de nos recettes. Avec les dotations de l'Etat, nous atteignons plus de la moitié. Les recettes comprennent donc la fiscalité directe, les dotations de l'Etat, des compensations diverses peu importantes, un fonds de péréquation des financements des allocations individuelles de solidarité. Ce dernier point constitue une grande victoire que nous avons obtenue grâce aux négociations avec le Premier Ministre Manuel Valls, après les avoir entamées avec François Fillon. De son côté, Monsieur Ayrault ne nous avait rien accordé, mais il est vrai qu'il avait préparé le terrain. Je retourne d'ailleurs à Paris le 23 ou le 24 juillet afin de rencontrer Manuel Valls. Les autres recettes sont constituées des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) et de taxes diverses.

S'agissant des dépenses obligatoires, les dépenses sociales (51,6 % de notre budget de fonctionnement), le personnel (21,5 %), les transports (dont le transport scolaire pour 10,07 millions), l'entretien de la voirie, la viabilité hivernale et les intérêts de la dette représentent un total de 140 millions d'euros, soit 95 % du budget de fonctionnement. On peut à ce propos s'interroger sur les raisons pour lesquelles l'Assemblée nationale et le Sénat débattent respectivement pendant trois semaines de dépenses obligatoires à 95 %, voire plus, puisque l'investissement est très réduit.

S'agissant de l'autofinancement, nos états financiers font une distinction entre brut et net. La différence tient à la prise en compte ou non du remboursement du capital des emprunts. Comparé aux départements de notre strate (moins de 250 000 habitants), l'autofinancement de la Haute-Marne se situe au-dessus de la moyenne. A l'évidence, les départements de notre strate continuent de s'endetter, alors que nous nous désendettions.

Les recettes de fonctionnement augmentent régulièrement de 2002 à 2011 en raison des dotations de l'Etat liées à de nouvelles compétences : l'APA en 2002, le RMI en 2003-2004, la prestation de compensation du handicap en 2006 et le RSA en 2009. Depuis 2011, les dotations stagnent (+0,4 %). Pour autant, les dépenses continuent à croître et l'écart entre recettes et dépenses se creuse.

Ce tableau donne davantage de détails. La fiscalité directe figure en bleu, avec la réforme engagée par la majorité précédente. Les dotations et compensations, comme prévu dans la réforme de la fiscalité directe, ont alors augmenté, mais elles accusent depuis une baisse. En dessous, est mentionnée la fiscalité indirecte que nous avons évoquée lors de notre dernière séance. Les recettes sociales, quant à elles, ont sensiblement augmenté avec les compétences supplémentaires mais ne progressent plus. Enfin, est indiqué le fonds de péréquation. A ce sujet, force est de constater que la péréquation dont on se gargarise souvent fonctionne mal. Chacun veut garder ses droits acquis et pour le dire en une formule : la péréquation est à l'ordre du jour et y restera.

Ce graphique sous forme de camembert représente sous une autre forme les différents éléments que je viens d'évoquer : les dépenses sociales qui représentent plus de la moitié de notre budget (51,7 %), les dépenses de personnel (21,5 %), les dépenses significatives de transport avec l'entretien de la voirie (7 millions d'euros) qui recouvrent la viabilité hivernale, les frais financiers (1,4 million – 0,9 % des dépenses de fonctionnement), d'autres dépenses, et le tourisme (1,9 million).

Les dépenses sociales connaissent une hausse continue. Avec la crise, cette hausse s'explique par la PCH et le RSA. Il est à noter que le département n'apporte aucune valeur ajoutée à la gestion du RSA, entièrement assurée par la Caisse d'allocations familiales : le département est utilisé comme « un tiroir-caisse », les justifications lui étant apportées trois mois plus tard. L'ADF souhaite sortir de ce rôle humiliant et entend demander au Premier Ministre à la mi-juillet que l'Etat reprenne la charge du RSA : toutefois, il est fort peu probable que nous y parvenions. En 2014, les dépenses sociales ont atteint 85 millions d'euros. S'agissant des recettes correspondantes, nous avons dû âprement négocier pour obtenir les frais de confection des rôles ainsi que les DMTO, ce qui nous permet d'enregistrer une augmentation significative en 2014. Les DMTO, prévues pour deux ans, sont désormais pérennisées.

Nous passons, avec la diapositive suivante, à la problématique des financements des AIS (allocations individuelles de solidarité). La différence entre ce que nous recevons (en vert) année après année et ce que dépensons (en bleu) ne fait qu'augmenter. Elle se traduit par cette courbe de cumul du manque à gagner avec un léger redressement lié aux dotations. Le montant de sous-compensation s'élève aujourd'hui à 14 millions d'euros. Nous avons atteint 19 millions d'euros avant de bénéficier des frais de confection des rôles et des DMTO et il est probable que le déficit atteigne 15 à 16 millions en 2015. Cette courbe nous permet d'informer les ministres concernés de notre situation, qui, en outre, se trouve aggravée par la baisse de nos dotations.

Les dépenses de personnel sont stabilisées depuis 2010. Il est intéressant d'examiner comment se situe notre collectivité par rapport aux départements de la strate. En excluant la Lozère et les Hautes-Alpes, me semble-t-il, qui présentent toujours des particularités, la Haute-Marne se situe dans la

moyenne en matière de charges de personnel. Nous nous comparons volontiers avec un département que nous connaissons bien, la Meuse, dont la population, les conditions climatiques et industrielles sont rigoureusement semblables aux nôtres afin, le cas échéant, d'agir dans le même sens. Cependant, ces chiffres sont sujets à caution. Nous confions, par exemple, les enfants bénéficiant de l'aide sociale à l'enfance à des assistantes familiales dont le coût est pris en compte dans les dépenses de personnel. L'Aube, qui change de politique en la matière, confie ses enfants à des associations : bien entendu, le coût, largement supérieur d'ailleurs à celui des AM – quasiment le double – n'est pas comptabilisé dans ces dépenses. Il est donc impossible d'établir des comparaisons.

C'est là d'ailleurs un reproche que j'adresse à l'ADF, qui, notamment avec la majorité précédente, s'est livrée à des gesticulations politiques en oubliant d'effectuer un travail administratif consistant à fournir une comptabilité analytique. Le chiffre que nous indiquons représente le coût exact de l'aide sociale à l'enfance par habitant. D'autres départements, comme l'Indre ou la Haute-Saône ont probablement recours à des associations, car on observe un décrochement anormal des dépenses. Le niveau de salaire de nos assistantes familiales nous est parfois reproché. À l'exception de la Nièvre, département de François Mitterrand, et de l'Ariège, qui a toujours été et restera à gauche, nous constatons que la Haute-Marne occupe une place satisfaisante. Les salaires de nos assistantes familiales se situent donc dans la bonne moyenne, et je m'en félicite, car ce métier est très difficile. Je les admire beaucoup et elles peuvent être assurées qu'elles trouveront toujours une oreille attentive à leurs préoccupations.

En matière d'investissement, on peut observer une courbe sinusoïdale avec cependant une droite de régression à la hausse. Chaque maire ici présent sait que les investissements prévus sont soumis à des aléas. Ainsi, pour le collège Louise-Michel, par exemple, l'entrepreneur bénéficiaire du marché de gros œuvre a fait faillite, entraînant un retard important pour tous les autres fournisseurs.

Les investissements directs cumulés sur la période 2009-2014 représentent 264 millions d'euros ; les investissements indirects (aides aux communes, etc.), 96 millions ; le remboursement du capital de la dette, 30 millions. L'autofinancement constitue une part importante des ressources, tandis que l'emprunt correspond à 16,28 % de l'investissement.

En 2014, les investissements se sont répartis de la manière suivante :

- la voirie, 35 % ;
- le plan Haute-Marne numérique, 28 % ;
- les travaux pour tiers (gendarmerie, etc.), 13 % ;
- nos bâtiments départementaux, 9 % ;
- les collèges, etc.

Il est intéressant de constater que l'aide aux communes reste constante, de même que le

schéma routier, qui connaît ponctuellement une augmentation. S'agissant de nos politiques spécifiques d'investissement, on observe que le plan collèges a déjà fait l'objet de trois vagues d'investissement — trois collèges restent à rénover ainsi que celui de Langres pour lequel la question reste pendante — de même que le Mémorial Charles-de-Gaulle en 2006, 2007 et 2009. Le plan Haute-Marne numérique représente une part très importante de nos investissements et se déroule de façon satisfaisante. Sans revenir sur le passé, il est à souligner que la déviation d'Éclaron représente une dépense importante : aujourd'hui, nous ne procéderions pas de la même façon.

Les principaux investissements indirects, quant à eux, comprennent :

- les subventions aux communes et intercommunalités pour 7,5 millions d'euros, soit plus de la moitié des investissements ;
- la subvention au SDIS pour la caserne de Chaumont pour 2 millions d'euros ;
- le plan Hamaris, aujourd'hui clos, pour 1,7 million d'euros.

Ce tableau reprend les investissements sur ressources propres et l'origine de celles-ci :

- le FCTVA, qui ne représente pas une ressource pérenne puisqu'elle est liée à l'investissement (A cet égard, je rappelle que le département a participé au « plan Fillon » qui nous a beaucoup aidés : désormais, nous récupérons la TVA à l'année N+1 et non à l'année N+2 comme c'est d'habitude le cas) ;
- la DGE ;
- l'emprunt de 5 millions ;
- les radars automatiques ;
- les remboursements anticipés de prêts ;
- les participations du GIP ;
- les subventions au plan Haute-Marne numérique de l'Etat et de l'Europe.

Cette diapositive me permet de préciser les subventions et participations d'investissement reçues, avec la part du GIP au bénéfice de tous les Haut-Marnais, la subvention de la région, les subventions de l'Europe (2 %), d'autres organismes et de l'Etat (2 %).

L'encours de la dette a fortement augmenté alors même que les investissements diminuaient durant les années 1994-1995. Les conseillers élus durant cette période ont immédiatement été soumis au régime sec. Comparé aux autres départements, l'endettement de la Haute-Marne, de l'Ariège et de l'Indre reste faible, avec un investissement supérieur à l'endettement. En euros constants, corrigés donc de

l'inflation, le montant de la dette s'avère deux fois plus faible aujourd'hui que dans les années 1990-1995. Pour autant, les investissements augmentent. Pour résumer, la capacité de remboursement de l'encours à la fin de 2014 se trouve réduite à une année et demie, contre plus de trois ans il y a quelques années.

Ce résultat est le fruit du travail quotidien du Conseil départemental depuis 17 ans pour redresser la situation afin d'investir et de préparer l'avenir pour nos concitoyens. Comme je le rappelais dans mon propos introductif, les chiffres peuvent très rapidement se dégrader mais il est très difficile, voire impossible de les rétablir. Il convient donc de se montrer constamment vigilant en la matière.

Mes chers collègues, je suis à votre disposition pour répondre à vos questions sur ce compte administratif. Nous vous l'avons communiqué et vous pourrez donc l'examiner tout à loisir.

**M. Nicolas CONVOLTE** : Sur un tableau, il est mentionné « moyenne de la strate : six années en 2013 ». A quoi cela correspond-il ?

**M. le PRESIDENT** : Cela signifie que les départements de notre strate (moins de 250 000 habitants) ont besoin de six années d'autofinancement pour rembourser leur dette, contre un an et demi dans notre cas.

En l'absence de questions particulières sur ce compte administratif, chacun pourra intervenir à sa convenance et nous passerons ensuite au vote. Comme il se doit, je quitterai la séance au moment du débat. Par ailleurs, je serai amené à vous le préciser : le compte de gestion est identique au compte administratif.

La parole est à Monsieur FUERTES.

**M. Nicolas FUERTES** : Merci, Monsieur le Président. Après vous avoir écouté attentivement, je limiterai mon intervention à deux sujets en particulier en commençant par l'endettement, largement évoqué dans ce diaporama.

Le niveau d'endettement de la Haute-Marne fait partie des moins élevés de France. Rapporté à la population, l'encours de la dette représente 267 euros par habitant, soit deux fois moins que la moyenne nationale à 486 euros l'année dernière. Chez nos voisins de la Haute-Saône, plus proche de mon canton que la Meuse, le niveau d'endettement par habitant apparaît largement plus élevé : 552 euros. Dans un département légèrement supérieur à notre strate, les Landes, dont je suis originaire, il s'élevait l'année dernière à 334 euros par habitat.

**M. le PRESIDENT** : Il est vrai que Monsieur Emmanuelli gère remarquablement bien son département.

**M. Nicolas FUERTES** : Notre département s'avère donc l'un des mieux gérés de la strate. Cependant, cette gestion « en bon père de famille » entraîne aussi des impacts négatifs sur le dynamisme de notre territoire. En 1968, la Haute-Saône et la Haute-Marne comptaient environ 214 000 habitants. En 1999, peu après votre arrivée, la Haute-Marne passe légèrement en dessous des 195 000 habitants, alors

que la Haute-Saône frôle les 230 000 habitants. En 2012, la Haute-Marne atteint 182 000 habitants contre près de 240 000 pour la Haute-Saône. Malheureusement, si nous sommes très efficaces en termes de désendettement, nous détenons en matière démographique le record de la perte de population : 0,6 % de baisse en moyenne de 2006 à 2012 et depuis 1999, nous perdons environ 1 000 habitants par an.

Force est de constater que cette gestion en bon père de famille, privilégiant le niveau d'endettement le plus bas possible, n'est pas source de dynamisme démographique et économique pour notre territoire, bien au contraire. Quel est l'intérêt, Monsieur le Président, d'être les plus riches du cimetière lorsque nos jeunes, nos forces vives et nos cadres quittent définitivement une Haute-Marne dont la population vieillit et s'appauvrit ? N'est-il pas grand temps, si cette assemblée ne se résigne pas à subir les prédictions annoncées pour 2030 — à savoir une population de 152 000 habitants — de profiter de manière responsable du levier de l'emprunt dont les taux sont historiquement bas ? Il permettrait de renforcer l'engagement de notre collectivité à l'égard des acteurs locaux et des forces vives, et d'accompagner la réussite, par exemple, des nouveaux PETR qui vont se mettre en place en 2016, y compris en les aidant dans leur budget de fonctionnement.

Pour poursuivre ces comparaisons, la Haute-Marne investit 316 euros par habitant pour les dépenses d'équipement brutes ; la Haute-Saône, 260 euros ; les Landes, 155 euros. La moyenne nationale s'établit à environ 110 euros par habitant. La Haute-Marne se situe donc largement au-dessus de la moyenne : 2 fois plus. Pourtant, le dynamisme de notre territoire apparaît là encore bien différent. L'emploi salarié, selon une étude du CESER de 2013, a chuté de 1,94 % en Haute-Marne, notamment dans le secteur de l'agriculture. Pour que l'investissement d'aujourd'hui prépare le développement de demain, il est nécessaire qu'il génère de la valeur ajoutée. Or nombre de vos investissements se sont avérés peu productifs, voire mal orientés, bénéficiant surtout à des activités traditionnelles peu innovantes. Il est par conséquent grand temps de cesser les investissements dispendieux sans véritable répercussion économique.

Je ne citerai à ce propos que deux exemples. Le premier a fait lundi la une du JHM : il s'agit du Pôle multifonctionnel de Dommartin-le-Saint-Père, commune de 280 habitants qui s'est dotée d'une salle sans parking de 500 places assises et de 1 500 places debout. Je déplore cette dépense d'investissement dans un projet que je considère comme démesuré, d'autant que l'on ignore s'il apportera à terme un développement économique aux alentours. Le deuxième exemple concerne le projet Animal'Explora. Nous y avons encore investi cette année près de 2,6 millions d'euros alors qu'aucun promoteur privé ne s'est porté candidat. Il convient de redimensionner ce projet, à mon sens pharaonique, afin de véritablement créer de la valeur ajoutée sur notre territoire en matière touristique et d'éviter de « mettre tous nos œufs dans le même panier ».

Ces constats me conduisent, Monsieur le Président, à vous poser plusieurs questions et j'arrêterai là mon propos. Quelle stratégie de développement comptez-vous mettre en place pour enrayer ce déclin démographique et cette déprise économique ? Certes, le Conseil départemental n'en est pas l'unique responsable. Il n'est pas inutile de préciser, cependant, que la Haute-Saône et la Haute-Marne comptaient en 1968 le même nombre d'habitants. Aujourd'hui, il existe un écart de 50 000 habitants alors que la Haute-

Saône n'est guère différente de la Haute-Marne, aussi bien structurellement qu'économiquement, socialement ou géographiquement. Nous avons donc une part de responsabilité en tant qu'élus du Conseil départemental et élus locaux dans cette situation.

Que comptez-vous faire, Monsieur le Président, pour retenir ou faire revenir nos jeunes et nos forces vives ? Laissez-vous encore au placard une étude initiée par Jean-Claude Volot, actuel vice-président du MEDEF et conseiller spécial de Pierre Gattaz, pour enfin tenir compte des pistes intéressantes qu'il avait proposées il y a quelques années pour mieux orienter nos investissements afin de créer de la valeur ajoutée sur notre territoire ? Je vous remercie.

**M. le PRÉSIDENT** : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? En attendant, je vais tenter de répondre à cette intervention qui ne m'étonne guère. Vous ferez encore mieux la prochaine fois, Monsieur Fuertes.

Vous constatez une baisse de la population en Haute-Marne. Quel était le nombre d'habitants à Langres du temps de Monsieur Baillet ?

**M. Nicolas FUERTES** : 11 500 habitants.

**M. le PRÉSIDENT** : Quel est-il aujourd'hui ?

**M. Nicolas FUERTES** : 7 800 habitants.

**M. le PRÉSIDENT** : Qu'avez-vous fait, qu'a fait Monsieur Baillet ?

Comparer la Haute-Marne et la Haute-Saône peut paraître habile puisqu'il s'agit d'un département voisin. Dans la partie ouest de la Haute-Saône, qui touche la Haute-Marne, la situation ne s'avère pas meilleure. Par honnêteté intellectuelle, vous auriez pu rappeler que le bassin d'emploi situé à l'est du département le tire vers le haut grâce aux nombreuses entreprises qui y sont installées. Je m'en réjouis pour le département de la Haute-Saône et pour la France. Monsieur Krattinger, mon collègue en tant que président de Conseil départemental et précédemment en tant que sénateur, m'a lui-même donné cette explication. Malheureusement, il n'a pas, lui non plus, trouvé de solution miracle pour la partie de la Haute-Saône qui ressemble à la Haute-Marne. Que dire d'autre ? Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour sortir la Haute-Marne de l'ornière dans laquelle elle se trouve, depuis longtemps d'ailleurs.

Vous affirmez que nos investissements se sont révélés peu productifs. C'est bien là une idée socialiste que de penser que la puissance publique peut réaliser des investissements productifs, à l'exception des aéroports, des grandes routes, éventuellement des TGV. Face à un collège de type Pailleron, que convient-il de faire ? Est-il productif de rénover un collège renfermant de l'amiante et qui risque de brûler ? De tels travaux sont « productifs » pour la sécurité sociale demain et pour la sécurité des enfants, mais pas en termes financiers. Pourtant, il nous revient de le faire. On pourrait tenir le même propos pour un centre nautique. Investir dans une piscine est productif pour le bien-être de la population, pour promouvoir le sport auprès des jeunes et créer un attrait dans la zone. Il en va de même pour les routes. Il convient de

garder en tête que seules les entreprises créent de la richesse. Le président de la Cour des comptes lui-même le dit et le redit : le keynésianisme appartient au passé. Didier Migaud, de votre bord si je ne m'abuse, affirme qu'il n'existe aucune corrélation entre la dépense publique et la croissance. Au moment de la décentralisation, la Haute-Marne se trouvait en déshérence avec des routes, des collèges, des casernes de pompiers, des gendarmeries, etc., dans un état pitoyable. Je voudrais défendre mon prédécesseur comme notre majorité aux responsabilités depuis 1998, car nous sommes sur la voie de rattraper notre retard. Peut-être celui-ci est-il aussi de la responsabilité des radicaux-socialistes de l'époque ! Nous faisons le travail pour l'Etat et Monsieur le Préfet vous le confirmera. Nous avons dû rénover quasiment tous nos collèges. Grâce au Syndicat des Quatre Lacs, nous avons investi dans le tourisme, nous avons beaucoup œuvré, mais peut-être souhaitez-vous que nous arrêtons...

Nous ne sommes pas le seul département, hélas, à perdre de la population, mais nous sommes malheureusement en tête en la matière. Personne n'a trouvé de solution miracle et je suis preneur de toute idée. Lorsque j'ai été élu Président du Conseil général, Madame Allaire, une femme charmante, était alors préfet. Passée par l'INSEE au cours de son cursus professionnel, elle m'avait indiqué à cette époque que la Haute-Marne verrait inévitablement sa population baisser de 190 000 habitants à 150 000 habitants. Il n'y a rien à faire, m'avait-elle expliqué, en raison des cycles démographiques très lents. J'espère que mes successeurs agiront pour ne pas en arriver là bien entendu, mais les hauts fonctionnaires eux-mêmes reconnaissent cet état de fait. Ainsi, malgré tous les efforts de Monsieur le Maire de Saint-Dizier, la population continue de diminuer, certes, un peu moins. Nous avançons à tâtons car nul n'est capable d'expliquer quel investissement aurait pu ou pourrait changer les choses en la matière.

Par ailleurs, nous sommes contraints à des investissements obligatoires. Enfin, je rappelle, puisque je suis convaincu que seules les entreprises créent de la richesse, que nous les aidons au mieux au sein du GIP : le budget de ce dernier est prioritairement consacré aux entreprises et si l'argent venait à manquer, j'ai indiqué que les collectivités ne percevraient rien. L'Etat, votre majorité au niveau national, nous supprime la compétence économique. Nous serons donc obligés de supprimer la commission des affaires économiques. Le GIP subsistera et nous nous en sommes inquiétés avec mon collègue de la Meuse. En effet, le GIP ne relève pas du code général des collectivités territoriales mais du code de l'environnement : c'est la raison pour laquelle la région ne fera pas main basse sur le GIP et je m'en réjouis. Madame Royal nous l'a confirmé.

Voilà ma réponse, Monsieur Fuertes. N'hésitez pas à nous soumettre vos idées, quelles qu'elles soient. Echangeons, discutons. Je ne prétends pas détenir la vérité. Je ne suis pas idéologue, nous en ferons le tri ensemble.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**Mme Anne-Marie NEDELEC** : Je n'ai pas un tempérament à me résigner facilement. En complément de ces propos, je souhaite apporter mon témoignage. Notre bassin industriel est resté, malgré les difficultés actuelles, très dynamique, très innovant, avec un taux de chômage inférieur à la moyenne : les entreprises recrutent et ne trouvent pas de personnel, quels que soient les niveaux recherchés. Pour autant,

le déclin démographique, bien qu'il apparaisse moins rapide chez nous qu'ailleurs, s'impose comme une réalité. Le département a pourtant largement investi et beaucoup aidé pour développer un pôle de compétitivité et d'innovation que je vous invite à visiter. Vous en aurez d'ailleurs l'occasion plus officielle le 16 octobre, me semble-t-il, à l'issue de nos séances. Malheureusement, nous savons qu'une fois enclenché, le mécanisme démographique s'inverse très difficilement. Loin de considérer ce fait comme une fatalité, nous le constatons sur le terrain alors même lorsqu'il existe par ailleurs des signes très positifs de dynamisme.

**M. le PRESIDENT** : Merci. Monsieur Ollivier, vous avez la parole.

**M. Bertrand OLLIVIER** : Vous l'avez dit pour la Haute-Saône et François Cornut-Gentille l'explique aussi très bien, nous ne bénéficions pas d'agglomérations importantes pour tirer notre département vers le haut en terme démographique. Nous sommes trop éloignés de Nancy à l'est, de Troyes à l'ouest, et Reims ne joue pas son rôle dans la Marne. Le sud offre des opportunités avec Langres et Dijon, qui se porte bien mais n'attire pas encore une population suffisante pour générer un réel impact. La forme en goutte d'eau de notre département le dessert, car il se trouve éloigné des cercles d'attractivité de villes importantes. Néanmoins, nous devons nous battre et saisir les opportunités d'installation d'entreprises, comme nous le faisons actuellement avec une blanchisserie industrielle sur le bassin de Joinville. Il nous appartient à nous, élus, de saisir ces opportunités afin de freiner le déclin démographique.

**M. le PRESIDENT** : Merci, Monsieur le Vice-Président. La parole est à Monsieur Lacroix.

**M. Nicolas LACROIX** : Pour répondre à Monsieur Fuertes et compléter vos propos, Monsieur le Président, quant à l'attractivité du territoire, il convient de rappeler le plan ambitieux réalisé en matière de téléphonie mobile ainsi que le plan Haute-Marne numérique. Ce plan a été défendu et pris en charge par le Conseil départemental, avec très peu d'aides de la région et de l'Etat d'ailleurs. Il me semble qu'en matière d'attractivité et d'ambition, ces deux plans constituent de bons exemples que je tenais à souligner.

**M. le PRESIDENT** : Je vous remercie, Monsieur Lacroix. Je craignais en effet de me répéter. Monsieur Fuertes.

**M. Nicolas FUERTES** : Je n'ai pas non plus évoqué ces plans. Bien évidemment, tout ce qui a été réalisé ces dernières années n'est pas à jeter aux orties. Le plan numérique représente le symbole de cette valeur ajoutée. Nous avons d'ailleurs reconnu durant la campagne que cette idée était excellente et, de ce fait, nous sommes plus avancés en la matière que d'autres départements. Cependant, nous nous trouvons aujourd'hui au milieu du gué, car les particuliers et les entrepreneurs ne bénéficient pas encore du haut débit. Cette étape sera très importante car vraiment génératrice de très forte valeur ajoutée. Ce plan illustre, s'il est mené à son terme, démontre que l'investissement public peut être créateur de richesse. A cet égard, Nogentech est aussi un exemple d'investissement productif : de la formation s'y est également ajoutée. Tout cela est positif et loin de moi l'idée de critiquer toutes les actions entreprises.

En réponse à Monsieur Ollivier, je rappelle que la Haute-Saône ne bénéficie pas non plus de villes importantes à proximité. Le bassin d'emploi à l'Est est performant, mais pour quelles raisons celui de

Saint-Dizier s'est-il effondré alors qu'ils étaient comparables il y a quarante ans ? Je suis historien, et je ne reviendrai pas sur l'occasion que Chaumont n'a pas su saisir lorsque Peugeot envisageait de s'y implanter avant de s'installer à Vesoul. Chaumont, ville administrative, a refusé et nous en payons les conséquences. Je ne mets pas en cause le Conseil départemental dans cette affaire, mais les mauvaises décisions ont un prix.

**M. le PRESIDENT** : La liste des occasions manquées serait longue. Vous avez raison, mais nous avons à prendre en compte la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui. Les historiens peuvent toujours expliquer les choses *a posteriori*. Curieusement, vous préconisez de commencer par la fin. Il est évident que les entreprises en bénéficieront ; elles en bénéficient déjà et le mouvement va aller en s'accéléralant. Nous conduirons à son terme notre plan numérique, mais il nous faudra également débattre du FTTH, car les coûts sont aussi importants que la montée en débit.

S'il n'y a plus de demandes d'intervention, je vous propose de présenter le compte de gestion. Cette tâche me revient puisque Monsieur Fournié a dû s'absenter.

## **COMPTE DE GESTION 2014**

### **Rapport n°I-6**

**M. le PRESIDENT** : Préalablement au vote du compte administratif 2014, l'assemblée départementale doit se prononcer sur le compte de gestion établi par Madame le Payeur départemental, présentant une situation de l'exercice clos.

Le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget principal et de chacun des budgets annexes transmis au Conseil départemental présente des écritures et des résultats en tous points conformes au compte administratif pour l'ensemble des cinq budgets : le budget principal, le laboratoire départemental d'analyses, le SATE, le Centre technique départemental et Animal'Explora.

Je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur le compte de gestion de Madame la Payeur départemental concernant le budget principal et les quatre budgets annexes.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je vous propose de vous prononcer.

### **VOTE**

Contre :	0
Abstentions :	6

*(Mme Cardinal, M. Convolte, M. Fuertes, M. Hispart, Mme Leverrier, Mme Marchand)*

*Le compte de gestion est adopté.*

Je laisse à Madame la Première Vice-Présidente la tâche délicate de présenter le compte administratif.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2014

### Rapport n°I-7

**Mme Anne-Marie NEDELEC** : Le compte administratif vous a été présenté. Chacun a pu largement s'exprimer. Néanmoins, s'il subsistait des questions, je tenterai d'y répondre dans la mesure de mes faibles moyens. Le compte administratif est rigoureusement identique au compte de gestion visé par la paierie.

En l'absence de demandes d'intervention, je vous demande de vous prononcer, le Président ne prenant pas part au vote.

### VOTE

Contre :	0
Abstentions :	6

*(Mme Cardinal, M. Convolte, M. Fuertes, M. Hispart, Mme Leverrier, Mme Marchand)*

*Le compte administratif est adopté.*

Nous allons maintenant procéder au traditionnel tirage au sort afin de déterminer l'ordre de passage des différentes commissions, sachant que nous terminons toujours par la première commission.

L'ordre de passage sera le suivant : deuxième, troisième et cinquième commissions. Les rapports de la première commission par lesquels nous terminerons concerneront notamment la DM3.

## DEUXIEME COMMISSION

### AVIS SUR LE PERIMETRE DU FUTUR SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

#### DU NORD HAUT-MARNAIS

##### Rapport n°II-1

**M. Laurent GOUVERNEUR** : La communauté de communes de la vallée de la Marne, la communauté de communes de Montier-en-Der et la communauté de communes du bassin de Joinville ont décidé de mener cette démarche ensemble avec l'objectif de déterminer un territoire pertinent correspondant aux exigences de la loi.

Le SCOT du Nord haut-marnais a pour objet l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du Schéma de cohérence territoriale. Il se substituera au Pays Nord haut-marnais pour le portage et la mise en œuvre des différents dispositifs de contractualisations avec l'Etat, le Conseil régional, le Conseil départemental, l'Union européenne, en particulier le programme LEADER, sur lequel nous travaillons actuellement, et la convention territoriale avec le Conseil régional.

Le SCOT comportera un troisième volet afin de créer un pôle dans la perspective de la future grande région. Il portera la candidature au label « Pays d'art et d'histoire » auquel il nous semble opportun d'ajouter la nature en raison de la proximité du lac du Der.

Monsieur le Préfet demande au Conseil départemental de se prononcer sur le périmètre de ce SCOT. Monsieur le Président propose l'avis suivant :

*« Le Conseil départemental, soucieux de promouvoir le développement durable, maîtrisé et solidaire de son territoire, souscrit pleinement à cette démarche de SCOT. »*

Monsieur le Président vous suggère d'émettre un avis favorable en l'assortissant de deux remarques : celle que je viens de citer et celle ci-après :

*« Moteur depuis de nombreuses années de l'aménagement du département, fédérateur et initiateur des démarches de planification et de programmation, le Conseil départemental propose d'ores et déjà de s'associer à la procédure d'élaboration du SCOT du Nord haut-marnais en proposant de mettre à disposition du futur syndicat mixte l'expertise et l'ingénierie des services départementaux en matière de diagnostic territorial, d'infrastructures, d'aménagement du territoire ou de développement durable. »*

Il est à noter que la loi n'impose pas la mise en place d'un SCOT, mais nous y sommes contraints dans les faits compte tenu des refus auxquels les maires se heurtent de la part des services de l'Etat en matière d'urbanisme, d'habitat, etc. Selon la loi, dès lors que le Préfet aura validé notre syndicat, les dérogations à l'urbanisme seront octroyées par le président du SCOT. L'Etat fait une lecture différente de la loi et indique qu'il continuera de se prononcer après avis du président du SCOT.

Pour compléter les propos sur le SCOT validé en Meuse, l'Etat, qui nous demande de nous montrer vertueux, de raisonner en bassin de vie, etc., n'a pas fait preuve d'une telle sagesse en approuvant ce territoire. Ne pas tenir compte de la proximité d'Ancerville nous paraît une réelle absurdité et les services de l'Etat n'ont pas, à cet égard, à nous faire la leçon.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci, Monsieur le Rapporteur. Le débat est ouvert.

**M. Nicolas FUERTES** : Je suis d'accord sur le périmètre proposé. Toutefois, si deux SCOT seulement sont créés en Haute-Marne, la superficie du deuxième couvrira les trois quarts du département. C'est la raison pour laquelle je suis partisan d'une option à trois SCOT.

**M. le PRÉSIDENT** : Votre position a le mérite d'être claire. Chaumont et Langres refusent donc de travailler ensemble. Monsieur Ollivier, vous avez la parole.

**M. Bertrand OLLIVIER** : Je suis très favorable au SCOT, bien évidemment. Je souscris à la remarque de Nicolas concernant les investissements manifestement surdimensionnés qu'ont réalisés certaines communautés de communes. Ces SCOT permettront sans doute un meilleur dialogue entre les élus afin d'éviter les gabegies et de mieux prendre en compte l'intérêt des populations. Il serait absurde de créer des centres nautiques partout même s'ils peuvent contribuer à l'attractivité du territoire. Nous devons rester à une échelle proche de nos populations. Cet espace me paraît donc très pertinent pour favoriser un meilleur dialogue entre élus.

**M. le PRÉSIDENT** : Très bien. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. M'étant exprimé sur les SCOT, je vous demande de vous prononcer sur ce rapport.

#### **VOTE**

Contre : 2 (*Mme Leverrier et M. Hispart*)

Abstentions : 3 (*M. Convolte, Mme Marchand, Mme Rossigneux*)

*Le rapport est adopté à la majorité.*

Nous ne parlions là que du SCOT du Nord. C'est une préparation, « un tour de chauffe ».

**Mme Yvette ROSSIGNEUX** : Pourquoi pas un SCOT départemental ?

**M. le PRÉSIDENT** : Ces choses nous dépassent, comme les communautés de communes. Nous passons au rapport n° 2 et j'appelle le rapporteur, Monsieur RABIET.

## BUDGET DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE – AFFECTATION DU RESULTAT 2014

### ET MODIFICATIONS BUDGETAIRES

#### Rapport n°II-2

**M. Jean-Michel RABIET** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport se rapportant au budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses. Ce rapport présente la reprise des résultats de la gestion 2014, l'ajustement de la dotation aux amortissements et de l'autofinancement.

#### *Résultats de l'exercice 2014*

La gestion de l'exercice 2014 présente un résultat global déficitaire de 92 528,73 euros. Ce déficit sera pris en charge par une participation du budget principal. Pour mémoire, l'exercice 2013 s'est soldé par un déficit global de 105 466 euros.

#### *Ajustement de la dotation d'amortissement*

Il vous est proposé d'inscrire au titre des amortissements 2015 un crédit supplémentaire de 6 000 euros.

#### *Ajustement des crédits inscrits pour l'enregistrement des recettes*

Un transfert d'un crédit de 3 100 euros doit être effectué du chapitre 77 vers le chapitre 75 au titre de la régularisation comptable des titres restaurants du personnel du Laboratoire départemental en recettes.

#### *Ajustement du montant de l'autofinancement*

A l'issue de ces ajustements budgétaires en mouvements réels et en mouvements d'ordre, le montant de l'autofinancement doit être augmenté de 16 557,84 euros.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la deuxième commission le 22 mai 2015.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci pour la présentation de ce rapport. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**M. Bertrand OLLIVIER** : Nous évoquons régulièrement les déficits de ce laboratoire. En deuxième commission, nous avons mis en avant la nécessité que les agriculteurs jouent le jeu par rapport à cet établissement qui représente quand même un atout pour la Haute-Marne. Qu'en est-il aujourd'hui de ces mesures ? Continuez-vous à travailler sur le sujet afin d'inciter à l'utiliser davantage ?

**M. le PRÉSIDENT** : La parole est au rapporteur, qui a toujours priorité.

**M. Jean-Michel RABIET** : Nous travaillons sur le sujet. Nous avons reçu en deuxième commission le président et le directeur de la Chambre d'agriculture. La situation ne s'est pas améliorée. Nous ne pouvons pas continuer ainsi ; nous devons en discuter sérieusement en deuxième commission et soumettre des propositions.

**M. le PRÉSIDENT** : Plusieurs départements ont fermé leur laboratoire. Si les agriculteurs ne veulent pas travailler avec cet établissement, nous ne pouvons pas les y obliger. Certes, l'Etat utilise le laboratoire pour effectuer des contrôles alimentaires, etc., mais ils peuvent être réalisés très rapidement ailleurs.

**M. Jean-Michel RABIET** : Nous l'utilisons pour les cantines.

**M. le PRÉSIDENT** : Oui, le domaine sanitaire dont je parlais. Il convient d'y réfléchir, car nous ne pouvons pas éternellement financer une telle charge. Depuis une quinzaine d'années, nous avons cherché par tous les moyens à la diminuer, mais il reste un déficit résiduel incompressible de 80 000 à 100 000 euros selon les années. C'est important et finalement inutile, puisque les principaux intéressés estiment, en votant avec leurs pieds, qu'ils n'en ont pas besoin. Dont acte. Je ne suis pas sûr non plus qu'un abattoir leur soit utile.

Sans autres demandes d'intervention, je vous demande de vous prononcer.

#### **VOTE**

Contre : 1 (*Mme Robert-Duhault*)

Abstentions : 4 (*M. Convolte, M. Hispart, Mme Leverrier, Mme Marchand*)

**Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT** : Je souhaitais m'abstenir.

**M. le PRÉSIDENT** : Nous transformons donc votre vote en abstention.

Abstentions : 5 (*M. Convolte, M. Hispart, Mme Leverrier, Mme Marchand, Mme Robert-Duhault*)

*Le rapport est adopté.*

Je vous remercie.

Nous passons au rapport n°3 concernant le budget annexe du service départemental d'assistance technique, présenté par Monsieur Gouverneur.

## BUDGET ANNEXE DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'ASSISTANCE TECHNIQUE –

### AFFECTATION DU RESULTAT 2014 ET APPROBATION DES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES POUR 2016

#### Rapport n°II-3

**M. Laurent GOUVERNEUR** : Le rapport sur le budget annexe du service départemental d'assistance technique présente les modifications budgétaires permettant d'arrêter les comptes de l'exercice 2014 et l'affectation des résultats. Il détermine pour 2016 le montant des participations des collectivités adhérant à l'assistance technique sur la base du compte administratif 2014. Il propose une modification des modalités de partenariat mises en place avec le CAUE dans le cadre de la convention d'assistance technique départementale (ATD).

#### *Résultat de l'exercice 2014*

La gestion de l'exercice 2014 présente un résultat global excédentaire de 21 238,69 euros. Nous vous proposons d'inscrire cette nouvelle recette au budget du SDAT.

#### *Contributions des collectivités à l'ATD pour 2016*

Les contributions des collectivités adhérant à l'ATD ont été évaluées sur la base des charges de l'ATD constatées en 2014. En tenant compte de la participation départementale et de celle des Agences de l'eau, elles seront de 50 % pour les seules collectivités éligibles.

L'éligibilité des communes est liée au potentiel financier qui, à la différence du potentiel fiscal, prend en compte d'autres recettes comme les éoliennes, les pylônes électriques ou des éléments de ce type. Le potentiel financier reflète plus précisément la richesse des communes.

Pour les collectivités non éligibles, le document qui vient de vous être distribué corrige les erreurs du tableau précédent. Je précise que pour les communes éligibles, 50 % sont apportés par les Agences de l'eau et 30 % par le Conseil départemental ; pour les communes non éligibles, seuls les 30 % du Conseil départemental viennent diminuer la facture.

Certains services enregistrent une légère hausse, de l'ordre de quelques centimes d'euros ; d'autres lignes n'augmentent pas.

#### *Partenariat à construire avec le CAUE*

L'année dernière a été conclue avec les communes une convention pour la voirie. L'État nous a reproché une adhésion automatique au CAUE dans le cadre de l'assistance technique pour la voirie. Nous vous proposons donc de modifier le libellé par avenant aux conventions signées avec les communes en stipulant que le CAUE pourra être consulté pour avis.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci, Monsieur le Rapporteur. Le débat est ouvert. Qui demande la parole ? Personne. Je vous demande de vous prononcer. Désormais, j'annoncerai systématiquement le

détail des résultats.

**VOTE**

Contre : 0

Abstentions : 0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

Nous passons aux rapports de la troisième commission. J'appelle le rapporteur Bernard Gendrot pour présenter le bilan des acquisitions, cessions et transferts immobiliers réalisés par le département de la Haute-Marne en 2014.

## TROISIEME COMMISSION

### BILAN DES ACQUISITIONS, CESSIONS ET TRANSFERTS IMMOBILIERS

#### REALISES PAR LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE EN 2014

##### Rapport n°III-1

**M. Bernard GENDROT** : Conformément au code général des collectivités territoriales, le bilan annuel des opérations foncières et immobilières du Conseil départemental vous est présenté ici.

Les acquisitions, cessions et transferts recouvrent essentiellement :

- les aménagements routiers ;
- la construction de deux centres d'exploitation et les terrains nécessaires à la pose des équipements du plan Haute-Marne numérique ;
- la mise en alignement des propriétés privées riveraines de routes départementales ;
- la vente des locaux accueillant le SDIS au SDEHM ;
- la vente des locaux de la MECS de Wassy à l'APAJH ;
- le transfert par la ville de Bourbonne-les-Bains des locaux du collège Montmorency ;
- le transfert par la commune de Doulaincourt du gymnase du collège.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce bilan qui a été examiné favorablement par la troisième commission.

**M. le PRÉSIDENT** : Ce rapport n'entraîne pas de vote, je vous demande d'en prendre acte. Y a-t-il des questions ? Nous nous soumettons à cette obligation légale, dont je me félicite. Vous constaterez qu'il s'agit de petites opérations

Je vous propose maintenant de passer au rapport n°III-2, pages 3-9, présenté par Monsieur Nicolas Lacroix.

## DECISION MODIFICATIVE N°3

### BUDGET ANNEXE DU CENTRE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL (CTD)

#### Rapport n°III-2

**M. Nicolas LACROIX** : Il s'agit d'une décision modificative portant sur le budget annexe du Centre technique départemental. Pour l'essentiel, des ajustements vous sont proposés pour des décisions budgétaires.

S'agissant des opérations spécifiques, nous devons inscrire un crédit complémentaire de 610 000 euros en dépenses et en recettes de fonctionnement sur l'opération relative à la constatation des variations de stock. En effet, au moment de la préparation budgétaire, nous avons évalué le stock final à 1 650 000 euros. Or le stock issu de l'inventaire réalisé le 24 décembre 2014 s'est établi à 2 260 000 euros.

Nous devons également procéder à un report sur l'excédent de fonctionnement 2014 pour un montant de 1 096 545,90 euros en section de fonctionnement, et un report de 50 946,51 euros en section d'investissement.

Après report des résultats antérieurs, l'autofinancement du budget annexe est donc augmenté de 720 545,90 euros et passe de 17 277 euros à 737 822,90 euros. Vous trouverez le détail de ces opérations au paragraphe 3 : opérations spécifiques du présent rapport.

En recettes réelles de fonctionnement, hors opérations spécifiques, nous observons une réduction des crédits de la viabilité hivernale de 366 000 euros liée à l'hiver peu rigoureux de l'année. Pour mémoire, nous avons inscrit et voté au budget primitif 1 846 460 euros.

En dépenses réelles de fonctionnement, hors opérations spécifiques, nous inscrivons 10 000 euros pour réaliser l'aspiration des fosses des bassins de décantation des stations de lavage au Centre technique départemental.

En recettes réelles d'investissement, nous constatons une réduction de 382 000 euros correspondant à la réduction de l'activité « Pose de fourreaux » afin que les équipes du Centre technique départemental puissent assurer l'entretien des armoires du plan Haute-Marne numérique et des pylônes de téléphonie mobile.

En dépenses réelles d'investissement, nous inscrivons 221 000 euros pour le renouvellement du matériel et des véhicules (le détail figure en annexe). Nous inscrivons également 168 492,41 euros : ils correspondent à une partie du report d'excédent 2014 afin de constituer une provision pour travaux.

Par ailleurs, il vous est proposé de céder la trancheuse acquise en 2011 pour la construction en régie des réseaux de collecte du plan Haute-Marne numérique à une autre collectivité ou à une entreprise, au plus offrant, à l'issue d'une procédure d'adjudication qui sera confiée à la commission d'appels d'offres. Cette trancheuse sera comptablement amortie à la fin de l'année 2015.

Nous proposons d'approuver le barème complémentaire du Centre technique départemental présenté en annexe 2 du présent rapport ; d'approuver le transfert de crédits de 200 000 euros du chapitre 27 au chapitre 16, en régularisation d'une erreur d'inscription budgétaire au budget primitif concernant le solde du remboursement du Conseil départemental de l'avance pour l'acquisition de la trancheuse.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la troisième commission le 12 juin dernier.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci, Monsieur Lacroix. Vous avez bien noté que nous vendons la trancheuse avec laquelle a été réalisée environ la moitié du réseau de 1 500 kilomètres, car nous avons quasiment terminé la pose des fourreaux entre villages pour relier les nœuds de raccordement abonnés (NRA) à la fibre. Il reste à effectuer une centaine de kilomètres dans des zones très éloignées. Nos services départementaux ne pouvant effectuer ce travail, il sera réalisé par le privé.

Nous en serons alors au stade « montée en débit réalisée ». Cela signifie que les communes devraient pouvoir, sauf exception, bénéficier de 40 Mbits pour les plus proches de l'armoire d'arrivée de la fibre, une vitesse très proche du très haut débit dans la mesure où la technique VDSL2 fonctionne et double le débit. Cependant, les performances décroissent avec la distance et le VDSL2 n'est plus effectif au-delà de 1,5 km.

Les fourreaux ayant tous été posés, nous engagerons alors le travail de la pose de la fibre optique. Ce n'est pas simple. J'ai visité un site à Paris où l'opération est en cours. La fibre est fabriquée dans un plastique très transparent ; fine comme un cheveu, elle peut être courbée. Nous aurons à débattre de la façon dont nous allons procéder. Je connais des villages équipés depuis longtemps non pas de la fibre mais du câble : passé en façade, il est invisible. Nous pourrions retenir cette solution pour la fibre optique. Elle peut, bien entendu, être enfouie mais à des coûts bien supérieurs. Nous pourrions d'ailleurs imaginer des méthodes différentes en fonction de la volonté des maires ou des présidents de communautés de communes ou d'agglomérations.

Il restera à régler le délicat problème des zones AMII (Appel à manifestation d'intention d'investissement). Orange a préempté l'ancienne communauté de communes de Chaumont et l'ancienne communauté de communes de Saint-Dizier. Dans ces zones, le département ne peut pas intervenir. Dans la zone de Chaumont, à Colombey-les-Deux-Eglises ou à Rennepont par exemple, Orange n'a toujours pas démarré les travaux. Les habitants de ces deux zones AMII ont pourtant le droit, comme les autres, de bénéficier de ce que nous avons réalisé dans le département. Il n'est d'ailleurs pas impossible qu'une loi oblige les opérateurs à intervenir puisqu'ils s'y sont engagés ; j'y veillerai. Il est évident que les coûts de réalisation sont plus élevés pour une petite zone que pour un vaste plan d'ensemble, mais notre patience a des limites. Pour revenir à la vente de cette trancheuse, Monsieur Jacquemin se montre optimiste. Son produit viendra quelque peu réduire le déficit du laboratoire départemental...

**M. Bertrand OLLIVIER** : Concernant le plan Haute-Marne numérique, comment allons-nous procéder pour le reste du département, lorsque la fibre optique sera posée ? Allons-nous faire appel à des opérateurs ? Qu'en est-il avec l'ARCEP ?

**M. le PRÉSIDENT** : Nous avons déployé la fibre optique uniquement parce que nous en avons négocié l'exploitation en amont avec un opérateur. Nous procéderons de la même façon. L'installation en fibre optique sera bien entendu maintenue, mais toutes les armoires avec les fils de cuivre devront être transformées en nœuds de raccordement optiques. Monsieur Loutrel de l'ARCEP, avec qui nous entretenons d'excellentes relations, m'a affirmé que la solution que nous avons mise en œuvre, certes coûteuse, ne présentait pas de difficulté — bien que notre expérience soit bien différente. Il m'a indiqué qu'en revanche, le passage de la montée en débit au FTTH s'avérerait beaucoup plus complexe. Il conseille de nous regrouper à plusieurs départements, voire régionalement. L'une de mes premières demandes à la grande région de demain sera donc de réfléchir à ce sujet, en envisageant, par exemple, de créer un syndicat mixte. Pour l'ancienne Champagne-Ardenne, seule la Haute-Marne sera intéressée. Les Ardennes, par exemple, accusent dix ans de retard par rapport à notre département : la réflexion sur la pose des fourreaux pour tirer la fibre optique s'y engage à peine. La Marne et l'Aube se situent à un stade intermédiaire tandis que, dans l'ancienne Lorraine, la Moselle se montre très intéressée, tout comme les deux départements d'Alsace, eux aussi très avancés sur le sujet. J'espère, si les élections nous sont favorables — et ce n'est pas gagné d'avance —, que la future région fera preuve d'une appétence certaine pour se lancer dans cette nouvelle aventure tant il est vrai qu'il est indispensable d'aller toujours de l'avant en matière d'investissements. Nous ne devons pas perdre notre avance. La Haute-Marne se trouve en capacité de respecter le plan national, c'est-à-dire la généralisation du FTTH en 2022. Les entreprises peuvent d'ores et déjà en bénéficier avec des accords particuliers, mais la grande majorité d'entre elles attendent la gratuité, bien entendu. Par exemple, sur le canton de Nicolas Lacroix et de Madame Fischer, Matfor, à qui nous indiquions que l'opération était possible mais coûteuse, nous a répondu que le prix ne posait pas de problème. Nous avançons et cette entreprise disposera très probablement de la fibre optique si elle consent à la payer.

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Non. Je vous demande donc de vous prononcer.

### **VOTE**

Contre : 0

Abstentions : 4 (*M. Convolte, M. Hispart, Mme Leverrier, Mme Marchand*)

*Le rapport est adopté.*

Je vous remercie.

Nous passons aux rapports de la cinquième commission et j'appelle Madame Rachel Blanc.

## CINQUIEME COMMISSION

### AJUSTEMENTS DES DEPENSES ET DES RECETTES LIÉES AU SOUTIEN DES CHANTIERS D'INSERTION – CLOTURE DU PROGRAMME FSE 2007-2014

#### Rapport n°V-1

**Mme Rachel BLANC** : Ce rapport concerne l'ajustement des dépenses et des recettes liées au soutien des chantiers d'insertion ainsi que la clôture du programme 2007-2014 du Fonds social européen (FSE).

Le Conseil départemental participe au financement de l'encadrement des salariés en insertion dans les ateliers et les chantiers d'insertion permanents et ponctuels. Actuellement, il existe 8 chantiers permanents portés par des associations et 4 chantiers ponctuels portés par des communes ou communautés de communes pour un total d'environ 260 salariés en contrat aidé.

Ce financement sur la période 2007-2014 comportait deux composantes : le Programme départemental d'insertion (PDI) et le FSE. Le versement aux associations est principalement réalisé après service effectif et le contrôle des bilans et justificatifs est requis par le financement du FSE. Le contrôle de plusieurs opérations n'a pu être finalisé en 2014, ce qui reporte à 2015 le versement d'une partie des soldes. Ainsi, un ajustement budgétaire vous est proposé. Il concerne les dépenses du PDI pour 330 000 euros, les dépenses du FSE pour 105 000 euros et une recette de FSE en contrepartie qui s'élève à 280 000 euros.

Enfin, la conclusion de nouvelles conventions en 2015 avec les opérateurs de l'insertion nécessite au préalable une autorisation d'engagement qui est proposée à hauteur de 470 000 euros, dimensionnée selon les opérations connues en 2015.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces nouvelles conventions qui seraient élaborées selon le modèle type joint en annexe du présent rapport et qui ont recueilli l'avis favorable de la cinquième commission le 3 juin 2015.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci, Madame le Rapporteur. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je vous demande de vous prononcer.

#### **VOTE**

Contre :	0
Abstentions :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

Je vous remercie. Nous passons aux rapports de la première commission et je vais m'y employer, rapport I-1 page I-3.

## PREMIERE COMMISSION

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE du 16 AVRIL 2015

#### Rapport n°I-1

**M. le PRÉSIDENT** : L'article L3121-13 du code général des collectivités territoriales prévoit que le procès-verbal de chaque séance plénière est arrêté au commencement de la séance suivante. Tel est l'objet de ce rapport figurant *in extenso* page 1-3.

Je voudrais à cette occasion remercier son rédacteur qui, en ce qui me concerne, a transcrit mes propos sous une bien meilleure forme que je ne les ai prononcés.

Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? Pas de remarques. Nous passons au vote.

#### VOTE

Contre :	0
Abstentions :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

Je vous remercie. Nous passons au rapport I-2, page 1-45, présenté par Yvette Rossigneux.

### INFORMATION SUR LES DOSSIERS CONTENTIEUX EN COURS

#### Rapport n°I-2

**Mme Yvette ROSSIGNEUX** : Ce rapport d'information ne donne pas lieu à un vote.

En application à l'article L3221-10-1 du Code général des collectivités territoriales et par délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015, vous avez délégué pouvoir au Président pour tous les contentieux relevant des ordres administratifs et judiciaires et quel que soit le niveau d'instance (première instance, appel et cassation).

Il peut intenter au nom du département les actions en justice, défendre le département dans les actions intentées contre lui. Le Président s'est engagé à informer l'assemblée départementale de l'exercice de cette compétence. Aussi vous sont présentées en annexe les listes des dossiers contentieux en cours ou ayant fait l'objet d'une décision de justice depuis le 2 avril 2015. Les tableaux annexés distinguent les contentieux portés devant la juridiction administrative, d'une part, et les contentieux portés devant les juridictions civiles et pénales, d'autre part.

**M. le PRÉSIDENT** : Je vous demande de prendre acte de ce rapport qui n'est pas soumis au vote.

Il n'y a pas de demandes d'intervention. Merci d'en avoir pris acte.

Je vous présente maintenant le rapport n°3, pages 1-51.

**REPRESENTATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**(CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES PUBLICS, COLLEGES PRIVES,**  
**LYCEES AGRICOLES, MAISON DEPARTEMENTALE DU TOURISME)**

**Rapport n°I-3**

**M. le PRÉSIDENT** : Dans la continuité de notre séance plénière du 16 avril 2015, il nous faut aujourd'hui procéder à la désignation des représentants du Conseil départemental dans les conseils d'administration des collèges et autres établissements scolaires du département. Je précise que d'autres nominations procèdent d'arrêtés du Président du Conseil départemental.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République a modifié le nombre de représentants aux conseils d'administration. Ainsi, il revient au Conseil départemental de désigner maintenant deux titulaires et deux suppléants pour siéger au conseil d'administration de chaque collège public. Un représentant, titulaire ou suppléant, peut être une personne n'appartenant pas à l'assemblée délibérante. Sur les quatre personnes désignées pour chaque collège, il faudra en retenir deux (un titulaire et un suppléant) pour siéger à la commission permanente du collège, dont le rôle vous est précisé dans le rapport.

Je vous propose de retenir un principe simple pour ces désignations, fondé sur le canton d'implantation du collège (territorialisation). Puisque les quatre représentants du Conseil départemental ne sont pas nécessairement élus du Conseil départemental, les représentants du conseil d'administration seraient la reconstitution du binôme élu dans le canton d'implantation du collège. A partir de ce principe, il est probable qu'il existera quelques exceptions, notamment parce que certaines personnes pressenties siègent déjà à un autre titre au conseil d'administration du collège soit en tant qu'élus, soit à titre professionnel.

Pour répondre très précisément à une question de Monsieur Hispart qui souhaitait pouvoir siéger dans un établissement bragard, l'absence de collège sur le canton de Saint-Dizier 1 ne permet pas d'assurer une représentation du binôme élu dans un collège. Je vous propose que Monsieur Convolte et Madame Marchand, élus du canton d'Eurville-Bienville, siègent au collège de Chevillon.

S'agissant des collèges privés d'enseignement général, il nous faut désigner un représentant

pour chacun des trois établissements du département.

Enfin, il nous revient de désigner un représentant du Conseil départemental pour chacun des deux lycées agricoles du département.

Par ailleurs, le 16 avril 2015, nous avons désigné les représentants du Conseil départemental au sein du conseil d'administration de la Maison départementale du tourisme. Les statuts de la Maison Départementale du Tourisme prévoyant que le Vice-Président du Conseil départemental en charge du tourisme siège de droit au sein du conseil d'administration, il convient de désigner un remplaçant à notre collègue Elisabeth Robert-Dehault pour siéger au titre de l'arrondissement de Saint-Dizier.

Je vous donne lecture de la liste à laquelle nous sommes parvenus :

- collège de Montmorency-Bourbonne-les-Bains : titulaires, André Noirot et Elie Perriot ; suppléants, Mireille Ravenel et Géraldine Thivet ;
- collège de Bourmont (canton de Poissons) : titulaires, Fabienne Schollhammer et Béatrice Bourg ; suppléants, Bruno Sido et Damien Thieriot ;
- collège Henri-Vincenot à Chalindrey (canton de Chalindrey) : titulaires, Bernard Gendrot et Bernard Donnet ; suppléantes, Véronique Michel et Angélique Aignelot ;
- collège Amiral Denis-Decrès à Châteauvillain (canton de Châteauvillain) : titulaires, Marie-Claude Lavocat et Jean-Michel Cavin ; suppléants, Stéphane Martinelli et Josette Demangeot ;
- collège Camille Saint-Saëns à Chaumont (Chaumont 1) : titulaires, Gérard Gros Lambert et Joël Clément ; suppléants, Karine Colombo et Corinne Mutz ;
- collège Louise-Michel (Chaumont 2) : titulaires, Céline Brasseur et Louis-Henry Cunier ; suppléants, Paul Fournié et Sophie Malhanche ;
- collège de la Rochotte (Chaumont 3) : titulaires, Paul Flamerion et Patrick Viard ; suppléantes, Catherine Pazdzior et Florence Delfour ;
- collège René-Rollin à Chevillon (canton d'Eurville-Bienville) : titulaires, Nicolas Convolte et Nadine Marchand ; suppléants, Alban Cabartier et Dominique Caldon ;
- collège de Colombey-les-Deux-Églises (canton de Châteauvillain) : titulaires, Stéphane Martinelli et Josette Demangeot ; suppléants, Marie-Claude Lavocat et Jean-Michel Cavin ;
- collège Jouffroy d'Abbans à Doulaincourt (canton de Bologne) : titulaires, Nicolas Lacroix et Etienne Marasi ; suppléantes, Brigitte Fischer et Bernadette Hasselberger ;
- collège de Fayl-Billot (canton de Chalindrey) : titulaires, Véronique Michel et Angélique Aignelot ;

suppléants, Bernard Gendrot et Bernard Donnet ;

- collège Marie Calvès à Froncles (canton de Bologne) : titulaires, Brigitte Fischer et Bernadette Hasselberger ; suppléants, Nicolas Lacroix et Etienne Marasi ;
- collège de Joinville : titulaires, Astrid Huguenin et Bertrand Ollivier ; suppléants, Sandrine Jean Dit Pannel et Jean-Pierre Thanier ;
- collège de Langres (canton de Langres) : titulaires, Anne Cardinal et Nicolas Fuertes ; suppléants, Marie-Christine Blondel et Alain Valat ;
- collège Diderot à Langres (canton de Langres) : titulaires, Anne Cardinal et Nicolas Fuertes ; suppléants, Marie-Christine Blondel et Alain Valat ;
- collège de Montier-en-Der (canton de Wassy) : titulaires, Anne Leduc et Fanny Flinois ; suppléants, Laurent Gouverneur et Emmanuel Gaupillat ;
- collège Françoise-Dolto à Nogent : titulaires, Francis Arnoud et Anne-Marie Nédélec ; suppléants, Marie-Josée Ruel et Nicolas Lacroix ;
- collège de Prauthoy (canton de Villegusien-le-Lac) : titulaires, Jean-Michel Rabiet et Patricia Miquée ; suppléants, Yvette Rossigneux et Patrick Berthelon ;
- collège Anne Frank à Saint-Dizier (canton de Saint-Dizier 3) : titulaires, Rachel Blanc et Stéphane Caput ; suppléants, Dominique Kennel et Madeleine Addenet ;
- collège Luis Ortiz à Saint-Dizier (canton de Saint-Dizier 2) : titulaires, Jean-Michel Feuillet et Elisabeth Robert-Dehault ; suppléants, Hugues-Alexandre Nicolas et Domithile Guinoiseau ;
- collège La Noue à Saint-Dizier (canton de Saint-Dizier 2) : titulaires, Jean-Michel Feuillet et Elisabeth Robert-Dehault ; suppléants, Hugues-Alexandre Nicolas et Domithile Guinoiseau ;
- collège Camille Flammarion à Val-de-Meuse (canton de Bourbonne-les-Bains) : titulaires, Mireille Ravenel et Géraldine Thivet ; suppléants, André Noirot et Elie Perriot ;
- collège Paul Claudel à Wassy (canton de Wassy) : titulaires, Laurent Gouverneur et Emmanuel Gaupillat ; suppléantes, Anne Leduc et Fanny Flinois.

Pour les conseils d'administration des autres établissements scolaires haut-marnais :

- Institution Oudinot à Chaumont : titulaire, Gérard Gros Lambert ;
- Institution du Sacré-Cœur à Langres : titulaire, Nicolas Fuertes ;
- ESTIC à Saint-Dizier : titulaire, Jean-Michel Feuillet ;

- lycée horticole et du paysage de Fayl-Billot : titulaire, Véronique Michel ; suppléant, Bernard Gendrot ;
- lycée agricole Edgard Pisani de Chaumont-Choignes : titulaire, Jean-Michel Rabiet ; suppléant, Paul Flamérion.

S'agissant de la Maison Départementale du Tourisme, je propose que Mme Anne Leduc remplace Mme Elisabeth Robert-Dehaut pour représenter l'arrondissement de Saint-Dizier.

Chers collègues, avez-vous des questions ? Monsieur Convolte, vous avez la parole.

**M. Nicolas CONVOLTE** : Cette liste peut-elle être modifiée ?

**M. le PRÉSIDENT** : Oui, mais nous devons délibérer. Monsieur le Directeur général, sommes-nous obligés de voter les modifications en session ou une commission permanente suffit-elle ?

**M. Guillaume DUMAY** : Elles se votent en session.

**M. le PRÉSIDENT** : C'est-à-dire tous les trois mois.

Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention. Je vous demande de vous prononcer.

#### **VOTE**

Contre :	0
Abstentions :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

Je vous remercie. Nous passons au rapport n°4, présenté par Yvette Rossigneux.

## PROPOSITION DE CESSION DU BATIMENT ACCUEILLANT

### LES SERVICES DE LA PAIERIE DEPARTEMENTALE

#### 2 BOULEVARD GAMBETTA A CHAUMONT

##### Rapport n°I-4

**Mme Yvette ROSSIGNEUX** : Les services de la paierie départementale occupent actuellement des locaux qui sont la propriété du Conseil départemental. Ces locaux refaits à neuf en 2011-2012 sont mis à disposition de la paierie pour un loyer annuel de 33 000 euros.

Madame la Directrice départementale des finances publiques a récemment fait part au Conseil départemental de son souhait de voir les services de la paierie rejoindre les locaux de la Direction des finances publiques, rue Bouchardon, en raison de la réduction significative des effectifs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 (10 agents au lieu de 17). C'est à cette date qu'Hamaris est passée à une comptabilité privée.

Le Conseil départemental a dépensé 883 195 euros pour l'acquisition et les travaux d'aménagement de ces locaux. Il n'a reçu aucune subvention d'investissement de l'État. Les recettes cumulées de loyer s'élèvent jusqu'à présent à 100 512 euros. Dans l'optique de rationaliser autant que faire se peut le patrimoine immobilier du Conseil départemental et en ces temps où notre collectivité subit une baisse significative des dotations de l'État, Monsieur le Président souhaite vous proposer d'engager une procédure de mise en vente de ce bâtiment. France Domaine sera bien entendu consultée sur le prix de vente de cet immeuble.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci, Madame Rossigneux. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je vous demande de vous prononcer.

##### VOTE

Contre :	0
Abstentions :	0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

Je vous remercie. Nous passons, toujours avec Madame Yvette Rossigneux, remarquable de célérité, au rapport n°8, les rapports 6 et 7 ayant déjà été examinés. Pardon, je suis trop rapide. Nous passons au rapport n°5, information sur la situation de la dette.

## INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA DETTE DEPARTEMENTALE

### ET DELEGATION DES POUVOIRS AU PRESIDENT POUR AGIR

### EN MATIERE D'EMPRUNT ET DE GESTION DE TRÉSORERIE

#### Rapport n°I-5

**Mme Yvette ROSSIGNEUX** : Ce rapport est destiné à vous présenter une information sur la situation de la dette départementale à la fin de l'exercice 2014, et, dans un second temps, à vous proposer de renouveler la délégation de pouvoir au Président pour agir en matière d'emprunts et de gestion de trésorerie.

Le besoin de financement résiduel de la section d'investissements après autofinancement est ressorti à 5 millions d'euros sur l'année 2014 pour un montant de dépenses de 62 millions d'euros. Dans le cadre de sa délégation de pouvoir, le Président a contracté un nouvel emprunt de 5 millions d'euros auprès de la Banque Postale aux conditions suivantes :

- taux fixe de 1,47 % sur une durée de 10 ans ;
- amortissement constant du capital sur une périodicité trimestrielle ;
- coût total de l'emprunt : 389 955 euros.

A l'issue de cette opération, l'encours total de la dette du département s'établit à 47,9 millions d'euros, en recul de 1,3 million d'euros par rapport au niveau d'encours de l'année précédente, et constitué à 94 % de taux fixes. Le taux moyen de la dette est de 2,92 % pour une durée de vie résiduelle d'un peu plus de 7 ans. Aucun emprunt toxique ne figure dans le stock d'emprunts du département.

De plus, le Président a procédé au renouvellement de la ligne de trésorerie en décembre 2014 pour une durée d'un an et pour un montant de 7 millions d'euros afin de faire face aux aléas de trésorerie. L'offre du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, la plus souple d'utilisation et la moins chère, a été retenue.

Enfin, il vous est proposé de vous prononcer sur le renouvellement de la délégation de pouvoir au Président pour agir en matière d'emprunt et de gestion de trésorerie. Cette faculté est autorisée et définie à l'article L3211-2 du code général des collectivités territoriales. Celui-ci prévoit que l'assemblée délibérante peut déléguer ses pouvoirs en la matière à l'exécutif départemental. Son but vise une simplification et une souplesse de gestion dans un domaine nécessitant une importante réactivité afin de profiter des conditions optimales que peuvent offrir les marchés financiers, mais aussi compte tenu des possibles brusques variations de taux susceptibles de survenir à tout moment.

Pour la première fois, cette délégation s'exercera dans le cadre général fixé par la circulaire de la Direction générale des collectivités locales du 25 juin 2010, dont l'objectif est d'appeler l'attention des collectivités sur les risques financiers inhérents à la gestion active de la dette, notamment les emprunts

toxiques, et aux fins de protection de l'exécutif départemental dans ce domaine complexe.

Le rapport vous détaille précisément les conditions générales et particulières d'exercice de cette délégation, dont l'objectif principal reste de poursuivre une gestion prudente de la dette ne présentant pas de risques financiers futurs pour la collectivité.

Enfin, à la suite de l'ouverture d'un guichet de préfinancement du FCTVA par un prêt à taux zéro à compter du 16 juin dernier, il est proposé de déposer une demande à hauteur de 3,2 millions d'euros.

Monsieur le Président vous remercie de prendre acte de l'information sur la dette départementale à la fin de l'exercice 2014. Il vous demande de vous prononcer sur le renouvellement de sa délégation de pouvoir en matière d'opérations financières dans les conditions définies dans le rapport.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci, Madame le Rapporteur.

Nous pouvons noter trois points saillants dans ce rapport.

- Nous contractons pour la première fois un emprunt auprès de la Banque Postale qui intègre le dispositif et je m'en félicite. Les communes peuvent bien entendu en profiter.
- Nous n'avons pas contracté d'emprunts structurés. Comme le précise le rapport, l'attention des exécutifs est attirée pour la première fois sur les risques qu'ils comportent. Hélas, le Parlement a adopté une loi, que je n'ai pas votée, permettant d'aider les collectivités à sortir du chemin dangereux dans lequel elles s'étaient engagées. J'estime particulièrement scandaleux qu'une collectivité présidée par Monsieur Bartolone, croyant habile de recourir massivement à ces emprunts à 0 %, se plaigne lorsque le taux monte à 30 %. Je considère qu'il est immoral d'aider ces collectivités et qu'aucun haut-fonctionnaire n'ait été sanctionné. Certains préfets et TPG n'ont pas fait leur travail. Nul besoin d'une circulaire pour que le préfet avertisse l'exécutif qu'il est sur le point de commettre une erreur. Il est anormal qu'aucune sanction n'ait été prise à leur égard alors que les élus sont harcelés pour des broutilles. Je rappelle que l'élection de quatre sénateurs a été invalidée pour des erreurs de 50 euros dans leurs comptes de campagne. Il y a deux poids, deux mesures, et j'avais besoin d'exprimer ma colère sur le sujet.
- Enfin, 94 % de nos emprunts ont été souscrits à taux fixes et à remboursements trimestriels. Vous n'avez donc aucune inquiétude à avoir et, de plus, vous l'avez noté en votant le compte administratif, nous nous sommes désendettés.

Vous avez la parole. Il n'y a pas de demandes d'intervention. Je vous propose donc de vous prononcer.

## VOTE

Contre : 0

Abstentions : 4 (*M. Convolte, M. Hispart, Mme Leverrier, Mme Marchand*)

*Le rapport est adopté.*

Je vous remercie. Nous passons au rapport n°8, présenté par Yvette Rossigneux.

## PROCEDURE D'AFFECTATION DES RESULTATS ISSUS DE LA GESTION 2014

### (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

#### Rapport n°I-8

**Mme Yvette ROSSIGNEUX** : Vous avez tous pris connaissance de ce rapport. Monsieur le Président vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur les propositions d'affectation du résultat 2014, de report des soldes dans le budget 2015 et des quatre budgets annexes qui ont reçu l'avis favorable de la première commission.

Je propose de donner lecture des budgets.

**M. le PRÉSIDENT** : Cela me semble inutile : chacun dispose de toutes ces informations et les chiffres ont déjà été communiqués. Néanmoins si quelqu'un le souhaite, nous pouvons donner lecture du rapport. Par ailleurs, Monsieur Sauvage, notre excellent directeur financier, répondra très volontiers à toutes vos questions. Madame Robert-Dehault.

**Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT** : (*Propos hors micro inaudible*)

**M. le PRÉSIDENT** : Nous ne pouvons qu'être d'accord avec votre analyse. Il s'agit en l'occurrence d'affecter le résultat et d'en prendre acte, mais je comprendrais parfaitement que vous vous absteniez.

Je vous demande de vous prononcer.

#### **VOTE**

Contre : 0

Abstentions : 4 (*M. Convolte, M. Hispart, Mme Leverrier, Mme Marchand*)

*Le rapport est adopté.*

Je vous remercie. Nous passons au rapport n°9. Monsieur Paul Fournié étant absent, je présenterai le tableau des effectifs.

## PERSONNEL TERRITORIAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

### Rapport n°I-9

**M. le PRÉSIDENT** : La modification du tableau des effectifs a pour objet de transformer des postes par le biais du mécanisme de la suppression/création afin principalement :

- d'ajuster le tableau des effectifs pour les postes vacants à pourvoir à la suite de mobilité et de départ en retraite ;
- d'adapter le tableau des effectifs suite à des avancements de grade au sein du Conseil départemental de la Haute-Marne ;
- d'introduire à l'effectif autorisé constant de la souplesse pour répondre aux besoins de remplacement d'agents à venir afin de garantir la continuité du service.

Je vous demande de bien vouloir vous reporter à la page 131 où figure ce tableau avec, comme je l'ai demandé par souci de transparence, les effectifs avant et après vote. En bas du tableau, sont précisés les nombres de postes créés et ouverts. Ainsi, en dernière ligne, au nombre 977 indiqué, il convient de soustraire le nombre de postes pourvus (851). La différence représente les postes vacants, soit 126. Je considère ce nombre comme trop important aujourd'hui et, dans le cadre des procédures réglementaires habituelles, je vous proposerai donc de le rectifier à la baisse. Nous calculerons le nombre de postes vacants à maintenir pour assurer une certaine souplesse. Dans la période difficile que nous traversons, nous nous devons de donner des signes à nos concitoyens haut-marnais en adaptant notre tableau des effectifs à la réalité de nos besoins.

Le débat est ouvert. Qui demande la parole ? Personne. Je vous demande donc de vous prononcer.

### VOTE

Contre : 0  
Abstentions : 4 (*M. Convolte, M. Hispart, Mme Leverrier, Mme Marchand*)

*Le rapport est adopté.*

Nous passons au rapport n°10, présenté par Madame Rossigneux.

## ACTUALISATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR

### DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

#### Rapport n°I-10

**Mme Yvette ROSSIGNEUX** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif à l'actualisation, pour l'année 2016, du coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation d'électricité.

Cette taxe s'est substituée le 1<sup>er</sup> janvier 2011 à l'ancienne taxe sur les fournitures d'électricité. Depuis cette date, la taxe revenant aux collectivités s'applique non plus sur le prix payé par le redevable, mais sur la quantité d'électricité consommée. Il s'ensuit que le rendement de cette taxe diminue progressivement en fonction des économies d'énergie réalisées tant par les entreprises que les particuliers en raison des progrès en termes d'amélioration thermique, de rendements énergétiques supérieurs ou simplement d'incitation à des comportements plus économes.

Afin de maintenir un montant de taxe au moins équivalent dans le temps, le législateur a ouvert la possibilité d'une actualisation annuelle de la limite supérieure du coefficient multiplicateur modulant le tarif de cette taxe. L'actualisation n'étant pas automatique, les collectivités désirant l'appliquer doivent délibérer avant le 1<sup>er</sup> octobre pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante. Pour 2016, le projet d'arrêté interministériel a fixé à 8,54 pour les communes et à 4,27 pour les départements les nouvelles valeurs applicables au tarif de la taxe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le coefficient passerait donc de 4,25 à 4,27, soit une augmentation de 0,47 %.

Cette hausse représente un surcoût annuel pour un ménage moyen de 0,25 euro pour la part départementale de cette taxe qui contribue aux ressources de la collectivité à hauteur d'un peu moins de 2 millions d'euros.

Monsieur le Président vous propose de vous prononcer sur le principe d'actualiser le coefficient pour l'année 2016 conformément à l'arrêté interministériel et, le cas échéant, de le porter à 4,27 au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci, Madame le Rapporteur. Le débat est ouvert pour cette augmentation de 0,47 %, soit 0,25 euro par ménage. Monsieur Fuertes.

**M. Nicolas FUERTES** : L'augmentation paraît effectivement très anecdotique, mais nous parlions de donner des signes à nos concitoyens. Pourquoi augmenter le taux à la limite supérieure, alors que nous pourrions le maintenir à 4,25 %, voire le baisser ? Cela montrerait que nous prenons en compte un certain mécontentement de la population sur les charges, les taxes et les impôts élevés. Certains partis politiques, dont le vôtre, dénoncent cette augmentation, mais force est de constater qu'il y a loin des paroles aux actes, y compris pour des sommes qui ne mettraient pas le budget en péril.

**M. le PRÉSIDENT** : Avec beaucoup de prudence, Monsieur Fuertes nous propose de « raser gratis ». C'est gentil, mais ce n'est pas sérieux. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Madame Robert-

Dehault.

**M. Elisabeth ROBERT-DEHAULT** : Pour quelle raison l'impact sur les entreprises n'est-il pas mentionné ?

**M. le PRÉSIDENT** : Seuls les ménages sont concernés. Il s'agit du contrat souscrit pour une puissance inférieure à 36 kVa.

Il n'y a pas d'autre demande d'intervention. Je vous demande de vous prononcer.

#### **VOTE**

Abstentions : 0

Contre : 6 (*Mme Cardinal, M. Convolte, M. Fuertes, M. Hispart,*

*Mme Leverrier, Mme Marchand.*)

*Le rapport est adopté à la majorité.*

Nous passons au rapport n°11. En l'absence de Paul Fournié, Madame Rossigneux est encore mise à contribution.

## ARRETE DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE 2015

### Rapport n°I-11

**Mme Yvette ROSSIGNEUX** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur l'état des dotations aux amortissements de l'année 2015.

La technique de l'amortissement permet de constater chaque année la dépréciation comptable d'un bien immobilisé et de dégager l'autofinancement minimum nécessaire à son remplacement futur. De même, les subventions d'investissement reçues de nos partenaires font l'objet d'une reprise sur la même durée que les biens qu'ils financent, réduisant ainsi la charge brute d'amortissement.

Au-delà de son aspect technique, l'amortissement comptable représente aussi un intérêt financier important dans la stratégie financière définie par la collectivité. A travers la technique de l'amortissement, le Conseil départemental poursuit un objectif de gestion consistant à assurer un financement sécurisé et pérenne de ses investissements par les revenus courants de son budget. Une dotation couvrant un spectre large des investissements réalisés concourt ainsi à poursuivre une politique d'investissement dynamique et ambitieuse sur le long terme. A l'issue de l'arrêté des comptes d'une année, chaque immobilisation nouvelle est associée à un plan d'amortissement définitif qui doit être approuvé par l'assemblée départementale lors de la clôture des comptes de l'exercice 2014 et pour l'ensemble des budgets de la collectivité.

Il vous est proposé d'approuver 487 nouveaux tableaux d'amortissements concernant les biens acquis au cours de cet exercice et d'arrêter la dotation définitive aux amortissements pour l'année 2015 nette des reprises de subventions aux montants suivants :

- 18 018 408 euros pour le budget principal ;
- 25 455,79 euros pour le budget annexe du laboratoire ;
- 8 841,11 euros pour le budget annexe du SDAT ;
- 1 219 972,11 euros pour le budget annexe du CTD ;
- 4 030 euros pour le budget annexe Animal'Explora.

Afin de procéder aux écritures réglementaires d'amortissement, Monsieur le Président vous remercie de bien vouloir approuver les nouveaux tableaux d'amortissements, arrêter les dotations définitives 2015 aux montants précédemment indiqués et l'autoriser à procéder à des ajustements de crédits équivalents en dépenses et en recettes sans incidence sur l'équilibre général du budget.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci, Madame le Rapporteur. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces dotations aux amortissements ? Le mode de calcul est différent des amortissements des entreprises et je dois avouer que je ne me suis jamais penché sur le sujet. Personne ne demande la parole. Je vous

demande de vous prononcer.

**VOTE**

Contre : 0

Abstentions : 4 (*M. Convolte, M. Hispart, Mme Leverrier, Mme Marchand*)

*Le rapport est adopté.*

Je vous remercie. Yvette Rossigneux va maintenant vous présenter la décision modificative globale concernant l'exercice 2015.

## DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3 DE L'EXERCICE 2015

### Rapport n°I-12

**Mme Yvette ROSSIGNEUX** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la décision budgétaire modificative numéro 3 de l'exercice 2015.

Cette troisième étape budgétaire, également nommée budget supplémentaire, a pour objet d'intégrer au sein du budget 2015 les résultats issus de la clôture de l'exercice 2014. Elle est également l'occasion d'ajuster les crédits inscrits au sein du budget principal, l'impact de l'intégration du résultat de fonctionnement 2014 au budget 2015 étant minime. Le report se limite à 23 340,37 euros. Je vous propose d'étudier les propositions de modification budgétaire.

En section de fonctionnement, les charges sont légèrement augmentées de 388 286 euros. La principale raison de cette hausse vous a été présentée dans un rapport particulier : il s'agit de l'inscription de 435 000 euros nécessaires au solde des dossiers FSE/PDI avant la mi-octobre. Une nouvelle autorisation d'engagement de 470 000 euros destinée à poursuivre notre soutien aux ateliers et chantiers d'insertion à partir de 2016 est par ailleurs créée. L'inscription de crédits nouveaux est aussi opérée dans le secteur de l'éducation où 165 000 euros s'avèrent nécessaires pour faire face à l'augmentation des demandes d'aide à la pension et à la demi-pension ainsi qu'à la hausse de la consommation des chaufferies des collèges.

Dans le domaine de la culture, l'exposition consacrée au fonds Du Châtelet, organisée depuis le 20 juin 2015 aux Archives départementales, sera subventionnée à hauteur de 22 000 euros. Cette somme, qui abondera la part du Conseil départemental consacrée au financement du catalogue et à l'amélioration de la scénographie, est donc inscrite en dépense et en recette.

Enfin, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de 10 000 euros à l'association les Vitrites de Saint-Dizier pour l'organisation de la foire de Saint-Dizier des 14 au 17 mai 2015 ;
- de prévoir les crédits nécessaires au versement d'une subvention de 10 963 euros attribuée en 2013 à la commune d'Andelot-Blancheville pour son projet de spectacle événementiel autour de ses fresques historiques.

L'impact budgétaire de ces nouvelles dépenses est atténué par la restitution de crédits sur la viabilité hivernale (moins 186 000 euros).

L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par l'inscription de recettes de compensation déjà encaissées. Le montant de l'épargne brute n'est donc pas modifié et reste maintenu à 18,911 millions d'euros.

En section d'investissement, les dépenses affichent une hausse de 787 853 euros, qui correspond en majeure partie à l'inscription de 500 000 euros supplémentaires pour le versement d'une

avance remboursable au SYMTEC pour la troisième tranche de travaux.

Les autres propositions de crédits nouveaux concernent :

- le versement de soldes de subventions d'équipement à hauteur de 285 253 euros, détaillé dans le rapport général ;
- l'inscription de 240 000 euros de crédits supplémentaires pour la réalisation des travaux de desserte optique des sites clients HMN pour le compte des opérateurs. Une recette équivalente est inscrite ;
- l'acquisition de mobiliers et de matériels informatiques à hauteur de 115 500 euros.

En matière de voirie départementale, une somme de 900 000 euros de crédit a été restituée : 500 000 euros initialement dédiés au carrefour de la Maladière — le projet est repoussé par la ville de Chaumont à 2016-2017 — et 400 000 euros sur les opérations de sécurité. Sur ce montant restitué, 722 000 euros seront redéployés vers les opérations de traversée d'agglomération (Nogent, Paroy-sur-Saulx, Humbécourt et Foulain) et l'acquisition de terrains pour le passage à niveau de Villegusien (42 000 euros).

Enfin, les crédits prévus sur l'opération de rénovation du bâtiment SDEHM peuvent être diminués de 175 000 euros, le projet étant toujours en phase d'étude.

Au final, la section d'investissement est équilibrée par l'inscription de 787 853 euros de recettes de voirie non prévus au budget primitif. Le montant de l'emprunt prévisionnel reste donc inchangé à 17,204 millions euros.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci, Madame le Rapporteur. Le débat est ouvert.

Personne ne demandant la parole, je vous demande de vous prononcer.

Avant le déjeuner, nous examinerons très rapidement la motion que je vous propose, car je pense que tout le monde l'approuve.

#### **VOTE**

Contre : 0

Abstentions : 6 (*Mme Cardinal, M. Convolte, M. Fuertes,*

*M. Hispart, Mme Leverrier, Mme Marchand.*)

*Le rapport est adopté.*

**M. le PRÉSIDENT** : Les deux élus socialistes se sont abstenus. Ils nous donnaient pourtant des leçons de gouvernance financière après avoir largement augmenté les impôts au niveau national, au point que la France ne s'en remet pas d'ailleurs.

## MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA LIGNE 4

**M. le PRÉSIDENT** : Je vais vous présenter la motion que je vous propose. Vous connaissez le contexte. Nathalie Kosciusko-Morizet, à l'époque en charge des transports et ministre de l'Écologie, avait ouvert la possibilité d'un financement par l'État de « trains d'équilibre du territoire » (TET). Outre les TER qui font le trajet pour Paris en deux heures et demie dans des conditions très inconfortables, les TET assurent quatre allers-retours par jour. Le rapport Duron prévoit de réduire leur nombre à deux, alors que la situation est déjà tendue à l'heure actuelle. Je ne demande pas dix TET par jour, mais que les Haut-Marnais puissent aller à Paris le matin et revenir le soir, ou les Parisiens venir en Haute-Marne le matin et repartir à Paris le soir. Nous avons donc besoin de quatre allers-retours par jour dans un train relativement confortable. J'ajoute que la ligne de chemin de fer a été restructurée à grands frais ; les locomotives ont été refaites par la SNCF et, dans le même temps, on voudrait diminuer leur utilisation de moitié. Nous ne voyons pas là de cohérence.

Je vous propose d'affirmer notre profond désaccord avec la commission Duron qui a remis, le 25 mai 2015, un rapport alarmant en ce qui concerne la Haute-Marne. On peut éventuellement comprendre la suppression du TET Reims-Dijon en service une fois par semaine, mais s'agissant de la ligne 4, les propositions de la commission Duron sont simplement inacceptables. La motion se termine en ces termes : « *Le Conseil départemental exige par la présente motion le maintien à l'identique du financement de l'Etat pour les allers-retours directs entre Paris et le sud de la Haute-Marne dans le cadre de la nouvelle convention de financement des trains d'équilibre du territoire dès 2016.* » En effet, la convention s'arrête fin 2015. Voilà la motion qui vous est proposée. Vous avez la parole.

**M. Bertrand OLLIVIER** : Chaumont est la ville préfectorale, et toucher à la ligne Chaumont-Paris est un acte fort et inacceptable sauf à vouloir faire mourir la Haute-Marne. Evidemment, il faut également à tout prix garder l'axe nord-sud, vital pour notre département.

**M. FUERTES** : Nous sommes tout à fait d'accord quant au fond de cette motion. Peut-être les différentes collectivités pourraient-elles se rendre de concert à Paris, car aussi bien le Conseil régional que le Conseil départemental sont opposés à l'abandon de la ligne 4, tout comme la plupart des grandes villes et des intercommunalités concernées par ces dessertes. Il serait à mon sens judicieux de montrer la cohésion des élus locaux des différentes collectivités, l'unanimité qui s'est faite au-delà des clivages politiques pour maintenir un service public indispensable à la liaison de notre territoire avec le reste de la France et notamment Paris. Notre cohésion pourrait conduire certains de nos parlementaires, qui ne connaissent pas toujours les territoires sur lesquels ils mènent des études, à se montrer plus circonspects.

**M. le PRÉSIDENT** : Votre idée est excellente, Monsieur Fuertes, mais il est difficile d'être reçus. Lors de notre dernière entrevue, nous devions évoquer la ligne 4 et accessoirement Charleville-Givet, dans les Ardennes. Le Conseil régional ayant demandé le rendez-vous, nous avons parlé pour l'essentiel d'un sujet dont je ne nie certes pas l'importance, mais nous nous sommes à peine entretenus de la ligne 4. Je me méfie donc de ce genre de réunion à moins de la préparer soigneusement. Il n'est jamais inutile d'opérer des rappels et nous allons tenter de l'organiser.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vous propose, pour montrer notre détermination et que la presse puisse en témoigner, un vote à main levée.

Qui vote pour ? Qui s'abstient ? La motion est adoptée à l'unanimité pleine et entière, je vous en remercie. Cette motion sera transmise à qui de droit dans les plus brefs délais.

Je vous invite maintenant à passer à table.

*La séance est suspendue.*

**M. le PRÉSIDENT** : Chers collègues, nous voici réunis pour la deuxième des trois parties de notre réunion de ce jour. Celle-ci portera sur l'action de l'Etat en Haute-Marne en 2014 qui sera exposée par le Préfet du département, en vingt minutes. Les questions concernant ce sujet seront traitées suite à l'intervention de Monsieur le Préfet. Vous avez le droit de formuler toutes sortes de questions. Pour autant, je souhaite qu'elles restent factuelles et ne soient pas génératrices de tensions particulières. J'invite chacun à soigner la manière dont les questions sont formulées. Nous enchaînerons ensuite sur notre Commission Permanente qui doit se terminer au plus tard à 17 heures. Monsieur le Préfet, vous avez la parole.

**M. le PREFET** : Monsieur le Président, je vous remercie. Le Préfet est tenu de présenter le rapport des services de l'Etat, qui est élaboré par ces derniers. J'ai demandé aux principaux directeurs et directrices des services de l'Etat d'être présents. Si vous ne les connaissez pas, je voudrais saisir l'occasion qui m'est donnée ce jour de vous les présenter.

Je commencerai par les deux sous-préfets que vous connaissez tous. L'une est plutôt au Nord et l'autre plutôt au Sud. Mme Coralie WALUGA est sous-préfète de Saint-Dizier et M. Jean-Marc DUCHÉ est sous-préfet de Langres. Les deux directeurs de la Préfecture sont Mme MARIA et M. GIRAULT. Je voudrais également vous présenter M. GRAULE qui est le Directeur départemental des Territoires. Il a remplacé cette année M. BANDERIER, le précédent directeur. L'adjoint de M. GRAULE devait arriver très prochainement. Mme TOUROLLE est l'adjointe de Mme MARCHAL qui est la Directrice départementale de la Cohésion sociale et de la Population. L'architecte des bâtiments de France, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine et représentant de la DRAC au sein du département est également présent dans la salle. Le représentant de la DREAL assiste également à la séance. Mme BARJOT est la nouvelle Directrice départementale des Finances publiques. Dans l'ordre protocolaire, comme dans l'ordre de l'importance des chefs de service de l'Etat, le deuxième personnage de l'Etat, après le Préfet, est le/la Directeur(rice) départemental(e) des Finances publiques. Cette fonction revêt une importance majeure, puisque son titulaire possède des fonctions stratégiques.

C'est la quatrième fois que j'ai l'honneur de me présenter à l'Assemblée du Conseil départemental. Je vous présenterai très rapidement le bilan de l'année 2014, afin de vous laisser la parole pour prendre connaissance de vos questions.

Le rôle des services de l'Etat dans le département possède quatre dimensions. Les représentants de l'Etat, les services de l'Etat et le Conseil départemental ont des fonctions très liées entre

elles, que je ne manquerai pas de mettre en valeur. La première des missions est d'assurer la sécurité des populations. Ce n'est pas en cette période que je minimiserai cette fonction. La deuxième mission relevant des services déconcentrés de l'Etat est de mettre en œuvre les politiques nationales et communautaires. L'exercice des fonctions régaliennes, notamment le contrôle administratif et le respect des lois, constitue la troisième mission des services de l'Etat. Enfin, la quatrième mission consiste à garantir le fonctionnement de la vie démocratique et des libertés publiques.

Premièrement, la sécurité des populations porte avant tout sur la Sécurité civile. En 2014, cinq exercices ont été organisés dans le département et six sont prévus en 2015. Dans ce domaine, la Préfecture et le Conseil départemental agissent de concert. En effet, le SDIS est en grande partie financé via le Conseil départemental et par les communes. Le Président du SDIS est un des membres de cette Instance et assure l'administration et le fonctionnement de ce service. Quant au Préfet, il en assure la direction opérationnelle. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des missions, notamment du SDIS et de la Sécurité civile. Je voudrais tout de même vous dire qu'une composante de la sécurité des populations prend de plus en plus d'importance. Vous le savez, Monsieur le Président, celle-ci constituera une de nos principales préoccupations de ces prochaines années. Il s'agit de la montée en puissance des secours à la personne. Dans le département, les données relatives à ce sujet explosent littéralement. Le secours à la personne est lié à la démographie. En Haute-Marne, un quart de la population a plus de soixante ans. De ce fait, le secours à la personne est amené à se développer dans le futur. Les services de l'Etat devront en tenir compte. Le président du SDIS a fortement contribué à la modernisation du service dont il a la responsabilité (la cité des pompiers, le matériel, etc.). Nous avons contribué ensemble à cette modernisation, grâce à Antares. Il s'agit d'un système de communication numérique et non pas analogique. Cette transformation est vitale pour un département rural vaste et où les problèmes de communication sont importants. A la fin de l'année, nous aurons terminé l'ensemble du maillage par les relais sur le territoire de la Haute-Marne. Le matériel de communication qui est lié à ce maillage complétera dans les mois qui viennent la dotation du SDIS. Sur ce point, je remercie le Président de cette assemblée.

La Sécurité routière constitue une autre facette de la première mission des services de l'Etat. 2014 est une année noire pour le département. Certes, il convient de relativiser, puisque nous sommes parmi les bons élèves de la classe. Néanmoins, 24 personnes ont trouvé la mort et 141 ont été blessées sur les routes du département l'année dernière. Par conséquent, les contrôles ont été intensifiés. Cette mesure est maintenue en 2015 et sera reconduite l'année prochaine. En 2014, près de 72 500 contrôles d'alcoolémie ont été effectués. Près de 100 000 infractions à la vitesse ont été relevées par des radars. Cette intensification des contrôles a conduit, sur les six premiers mois de l'année 2015, à ce que la Haute-Marne soit le meilleur département de France, sur la baisse du nombre d'accidents, du nombre de blessés et du nombre de morts. L'intensification des contrôles sera continuée, car nous constatons malgré tout, une déviance des comportements. Certains contrôles routiers ont été organisés en présence des sous-préfets. Un jeune qui venait d'obtenir son permis a été contrôlé à la sortie de l'agglomération de Colombey à 180 kilomètres/heures. Il était au volant d'un véhicule acheté par ses parents et qui était semblable à une voiture de course. De tels faits nous encouragent à maintenir des contrôles routiers rigoureux. Les morts recensés sur les routes du département sont principalement des Haut-Marnais. Les accidents mortels concernent

principalement le réseau secondaire qui est pourtant de qualité. Ils se produisent à moins de trente kilomètres de la résidence de la victime, sur des routes empruntées quotidiennement. Nous continuerons notre politique répressive, car elle porte ses fruits et me semble nécessaire.

Pour ce qui est de la Sécurité publique, les résultats sont satisfaisants. Entre 2014 et 2015, en comparant les six premiers mois de ces deux années, les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont baissé de 10 %. Les atteintes aux biens avaient fortement augmenté en 2014 dans le département comme dans le reste du pays. Si à l'échelle nationale ce type de violence continue à augmenter, au sein du département ils diminuent de quasiment 13 % entre 2014 et 2015. Cette phase positive est principalement due à la mobilisation importante et méthodique de la police et de la gendarmerie. Précisément, nous essayons d'adapter nos services aux fréquences et aux horaires de la délinquance. Si vous voyez des policiers et des gendarmes sur les routes à des heures précises, c'est parce que nous avons détecté que les raids se faisaient pratiquement à ces horaires. A l'échelon national, nous sommes quasiment parmi les meilleurs, en termes de diminution de la délinquance.

Pour ce qui est de la prévention de la délinquance, vous participez aux comités locaux de prévention de la délinquance. A ce jour, cinq structures de ce type sont en place au sein du département. Les communes et les privés installent des dispositifs de vidéosurveillance que la préfecture est en mesure de financer. En 2014, une quinzaine a été achetée avec le soutien des services de l'Etat. En prenant en compte les initiatives du secteur privé, près de 278 caméras de vidéosurveillance sont en place en Haute-Marne. Par exemple, la commune de Perthes était confrontée à un problème de vol de carburant. Après l'acquisition d'un mât de vidéosurveillance, le nombre de vols a diminué de 70 % en trois mois. La vidéosurveillance est un instrument majeur de sécurité.

Le Conseil départemental participe à la modernisation des casernes, via le financement du SDIS. Il œuvre de concert avec la Préfecture pour améliorer la Sécurité routière et aménager le réseau territorial des routes. Les travaux de maintenance des routes nationales représentent un million d'euros. En 2015, ils seront compris entre un et deux millions d'euros. Progressivement, nous remédierons à la dégradation de notre réseau national.

Deuxièmement, la mise en œuvre des politiques publiques nationales et communautaires dans le département a porté, entre autres, sur l'agriculture et le Développement durable. L'année 2015 est marquée par la réforme de la PAC (mesures agro-environnementales et climatiques, l'aide à la conversion et au maintien en agriculture biologique, l'ICHN, etc.). Surtout, cette année a été marquée par la préparation du cinquième programme nitrates ainsi que la préparation du programme de développement rural. Celui-ci est dorénavant porté par le Conseil régional. Dans le domaine de l'agriculture et du Développement durable, nous œuvrons ensemble par votre participation au PDR et par les investissements dans les exploitations agricoles. Je pense que suite à mon exposé, des questions seront formulées et porteront notamment sur les mesures agro-environnementales. Sur ce point, une baisse du niveau et des modifications sont à prévoir. Il faudra s'y préparer, en sachant que ces évolutions se feront à l'échelle régionale.

Le Grenelle de l'environnement a été mis en œuvre au sein du département. Ce dispositif

comprend la préservation des ressources naturelles et la police de l'eau. Sur ce dernier domaine, la Préfecture a dû régler avec les représentants de cette profession la question des cours d'eau. Nous avons un service (ONEMA) qui parfois, applique une lecture très rigoureuse des textes. En 2013, cette démarche a engendré la multiplication de procès-verbaux avec saisine du procureur. En 2015, une nouvelle définition des cours d'eau entrera en vigueur. Je souhaiterais qu'un travail de concertation entre les élus et les agriculteurs soit organisé, afin de prévenir toutes poursuites judiciaires et tous procès-verbaux inutiles. Je pense que des questions concernant les énergies renouvelables comme les éoliennes seront formulées. Sachez qu'en 2014, nous avons quasiment atteint notre objectif en termes de MW produits par des éoliennes. En la matière, j'ai pratiquement autant de dossiers en cours d'instruction que de dossiers réalisés. Or, il semblerait que je n'ai pas la réputation d'être un Préfet très favorable à l'installation de nouvelles éoliennes. Deux grands projets seront menés au niveau du département : Cigéo et le parc national. Ce dernier a été médiatisé, notamment à travers des réunions ministérielles. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet et me contenterai de répondre à vos questions. Nous œuvrons ensemble à la préparation du schéma national de cohérence écologique et à la réduction des pollutions. Sur ce dernier point, le Conseil départemental encourage des mobilités « douces ».

Dans le domaine de la construction et de l'urbanisme, la loi ALUR a été mise en place en 2014 et sera poursuivie en 2015. En dehors des deux principales agglomérations du département, c'est l'Etat qui instruit les permis de construire, au nom des communes. La loi ALUR modifie considérablement les règles. Dans le cadre d'une communauté de communes de plus de 10 000 habitants, les communes disposant d'un PLU devront instruire de façon autonome les permis de construire concernant leur territoire. Sur ce sujet, 2015 sera une année de transition. La Préfecture accompagnera les communes dans la mise en œuvre cette nouvelle loi. L'Etat ne souhaite plus instruire pour le compte des communes les permis de construire et les autres documents d'urbanisme. Dorénavant, nous nous centrons sur la préparation ainsi que le contrôle desdits documents (PLU, SCOT, etc.). A ce jour, la Haute-Marne ne possède pas de Schéma de Cohérence Territoriale. Trois projets seront déployés selon un calendrier défini pour qu'en 2017, le territoire du département soit couvert par des SCOT et des PLU de nouvelle génération (Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux).

Le nouveau programme de renouvellement urbain a bénéficié à trois sites : Saint-Dizier, Chaumont et Langres. En France, 250 sites sont répertoriés et capteront les financements ANRU. Deux de ces sites sont localisés en Haute-Marne : Saint-Dizier (dans le cadre de la continuation du programme de renouvellement urbain) et Chaumont. Langres n'a pas été retenu. Deux sites ont été retenus, ce qui me semble déjà un succès. La revitalisation des centres-bourgs est un autre centre d'intérêt majeur des autorités. Il s'agit d'un appel à projets national qui devrait permettre de restructurer des centres-bourgs connaissant une forte dégradation, autour de fonctions spécifiques. Pour la région, Joinville et Langres ont été retenus. Ces deux communes se trouvent en Haute-Marne. Je rappelle qu'il existe dans le vieux Joinville 250 logements vacants. Ceux-ci ont été abandonnés et se dégradent socialement, car une population défavorisée y réside. En outre, ces logements délabrés. L'incendie survenu en 2013 révèle qu'ils représentent également un problème de sécurité. La politique de la ville prévoit la préparation des nouveaux contrats de ville. Conformément à ses compétences, le Conseil départemental intervient via le fonds d'aide

aux villes et la rénovation des collèges. Pour ce qui est de la solidarité et du logement, trois axes prioritaires ont été définis en 2014 : la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre l'habitat indigne et le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Avoir été retenu au titre de l'ANRU ou au titre de centres-bourgs est la reconnaissance que les villes de la Haute-Marne abritent des poches de pauvreté importantes. Sur ce sujet, nous sommes nettement en dessous des moyennes nationales. A Chaumont, la Rochotte et le Cavalier sont des quartiers où le revenu de la population est inférieur de 40 % au revenu médian national. A Saint-Dizier, le quartier du Vert-Bois présente un profil économique et social identique. Le département est confronté à un important problème de pauvreté.

Dans le domaine de l'aménagement des territoires, la préparation du Contrat de projet Etat-Région a marqué l'année 2014. La signature de ce contrat par le premier ministre d'une part et le président du Conseil régional d'autre part, initialement prévue le 22 juin 2015, a été reportée. Ce document sera signé pour six mois et devra être, par la suite, intégré dans la nouvelle grande région, dans des conditions que nous ne connaissons pas précisément à ce jour. Le maintien des services publics en milieu rural n'est pas négligé. La Préfecture finance des maisons de santé, notamment à Langres, à Joinville et à Saint-Dizier. Ces projets sont soutenus et financés par l'Etat. Le CRSD de Langres est un contrat qui a permis de financer, via la restructuration de la Défense, plusieurs projets. Le plan de financement a été arrêté et les opérations ont été choisies. Nous avons deux PER qui nous rapportaient un million d'euros chacun. L'un concernait la chasse et l'autre portait sur le bois. Le PER sur le fromage de Langres a été abandonné il y a trois années. L'année dernière, faute de projet, j'ai dû renvoyer une bonne partie de ces fonds. L'animation des territoires suppose l'existence de projet porteur. Dans le cadre de la préparation du projet de parc national, les forestiers regrettent l'absence de projet pour le développement de la filière bois. Or, en l'absence de projet, la Préfecture a été obligée de rendre les fonds dédiés au PER bois. L'aménagement numérique du territoire est principalement le fait des élus du département.

Dans le domaine de l'économie, le CICE a fonctionné de façon satisfaisante, notamment à travers les anticipations. En 2014, nous avons payé près de six millions de CICE par anticipation. Les entreprises ont demandé à pouvoir bénéficier de ce crédit d'impôt par anticipation. La commission des chefs de service financier a vocation à aider une entreprise en difficulté à étaler l'ensemble de sa dette sociale (cotisations patronales, impôts, etc.), afin de lui permettre de renflouer sa trésorerie. Sur ce sujet, nous avons une politique relativement active. Les pôles territoriaux de coopération économique gèrent également des appels à projets. En 2014, la valeur ajoutée économique est quasiment égale à celle de 2013. Autrement dit, aucune dégradation des chiffres d'affaires des entreprises n'est constatée. Toutefois, une analyse sectorielle montre des disparités. L'année précédente, l'industrie manufacturière est le secteur dynamique de l'activité économique du département. Sur les deux derniers mois, les exportations de la Haute-Marne ont bondi de 20 %. Les signes de reprise économique sont manifestes, mais cette relance économique ne génère pas de nouveaux emplois industriels. Deux secteurs connaissent une dégradation importante : le commerce et les services ainsi que le bâtiment. Par rapport à 2013, la situation économique du département ne s'est pas dégradée. Certains secteurs sont dynamiques et d'autres subissent une diminution importante de leur activité. De ce fait, le nombre de ruptures conventionnelles augmente, ce qui impacte à la hausse le nombre de demandeurs d'emploi. En matière de contrats aidés et d'emplois d'avenir,

le département présente des données satisfaisantes. En 2014, la Haute-Marne a dépassé ses objectifs. En revanche, en 2015, la situation se dégrade rapidement. Sur les six premiers mois, seuls 60 % des objectifs fixés sur les emplois d'avenir ont été atteints. Or, le taux de chômage du département augmente. Nous sommes confrontés à une sérieuse difficulté. En matière de politique d'emplois, les entreprises ont été privilégiées. En 2014, le nombre de contrats aidés conclus par des employeurs publics est inférieur à la moyenne nationale. En revanche, le nombre de contrats aidés réalisés par les employeurs privés est supérieur de 20 % à la moyenne nationale. Par exemple, les CIE connaissent un réel succès. Ce dispositif permet d'embaucher une personne, en bénéficiant d'une aide représentant 25 % de la rémunération. En outre, les emplois d'avenir existant dans le département sont principalement tournés vers le secteur marchand. Le développement de l'activité partielle, l'insertion par l'activité économique et la lutte contre le travail illégal ne sont pas délaissés. Sur ce dernier point, nous avons réalisé des opérations de grande envergure sur des chantiers importants. Cette initiative n'a pas donné de résultats probants. Soit notre détection du travail illégal est perfectible, soit le travail illégal n'est pas aussi répandu qu'on ne pouvait le penser. Les élus du département soutiennent la Préfecture en matière de contrats aidés et de chantiers d'insertion.

Dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse, les PEDT ont été mis en œuvre, et ce, avec l'aide du Conseil départemental. Par exemple, les transports scolaires fonctionnent de façon satisfaisante. Le Conseil départemental a assuré la maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation des bâtiments scolaires. Nous avons conservé le centre EPIDE de Langres, ce qui n'a pas été aisé.

J'ai terminé mon exposé général et j'espère ne pas avoir été trop enjôleur. Je suis à l'écoute de vos questions.

**M. le PRÉSIDENT** : Monsieur le Préfet, je vous remercie.

**Monsieur Nicolas FUERTES** : Monsieur le Préfet, j'ai deux questions à vous poser. L'une concerne les éoliennes et l'autre le parc national.

Plusieurs séries de projets d'éoliennes sont en cours d'élaboration et concernent les sources de la Meuse. Celui prévu sur la commune de Rançonnières est plus avancé que les autres. D'après vos dires, les objectifs fixés pour la Haute-Marne sont quasiment atteints en termes d'énergie éolienne. Par conséquent, vous serez très vigilants sur les nouveaux projets mis en œuvre dans ce domaine. Que pensez-vous de ces nouveaux projets ? Faut-il les maintenir ? Pour le site d'Andilly ainsi que pour la place de Langres, l'installation d'éoliennes risque de générer une pollution visuelle.

Le 22 juin 2015, une rencontre entre les acteurs du département et la Ministre de l'Ecologie a eu lieu à propos du parc national. Le passage à l'étape suivante dans la constitution du parc national été repoussé. Ce report ne remet-il pas en question la constitution de ce parc national ? La FNSEA était particulièrement bien représentée lors de cette réunion, alors que le nombre d'élus était peu important et que les autres acteurs du monde agricole (agriculture biologique, confédération paysanne, etc.) étaient peu présents. Est-ce normal ?

**M. le PREFET** : Je n'autoriserai pas l'installation d'éoliennes visibles depuis les remparts de Langres. Les projets font l'objet d'une instruction. Le cas échéant, des recours seront formés devant les tribunaux. Si le juge administratif m'enjoint à délivrer les permis, je le ferai. En la matière, les décisions que je prends tiennent compte de la question de la pollution visuelle, du dérangement du paysage et de la saturation du territoire. Une jurisprudence de la Cour Administrative d'Appel de Nantes me permet de prendre en considération les éléments que j'ai indiqués. C'est pourquoi, pour ce qui est du pays Vannier Amance, je n'ai pas formulé d'interdiction pure et simple, mais ai interdit la présence d'éoliennes de 200 mètres de hauteur. Nos objectifs ont été atteints et d'autres projets d'éoliennes sont envisagés. Nous retiendrons les projets qui ne défigurent pas le paysage. Nous veillerons à ce que le territoire ne soit pas saturé, malgré l'absence de dégradation d'un paysage remarquable. Voir 29 éoliennes de 200 mètres de hauteur sur quatre kilomètres constitue, à mon sens, une difficulté.

Le 22 juin 2015, la Ministre de l'Ecologie a souhaité recueillir l'avis des chambres d'agriculture et des syndicats majoritaires de la profession agricole. Cette rencontre n'avait aucun caractère officiel. Des éléments ont été donnés et une méthode a été mise en œuvre. Au mois de septembre, avec l'ensemble des membres de la profession, nous formaliserons à l'écrit les questions et les réponses.

**Madame Yvette ROSSIGNEUX** : Je souhaite revenir sur le parc national. La réunion organisée le 22 juin a-t-elle permis des avancées ? Des propositions ont-elles été formulées lors de cette rencontre ? Je regrette que les élus, notamment les maires du département, n'aient pas été informés ou conviés à cette réunion.

**M. le PREFET** : La Ministre de l'Ecologie m'a demandé de reprendre, à l'échelon local, l'ensemble des questions et des réponses, avec les acteurs locaux. La réunion du 22 juin n'a pas permis de réaliser des avancées sur ce projet de parc national. La profession agricole a répété en grande partie ce qu'elle dit depuis plusieurs mois, à savoir qu'elle ne souhaite pas qu'un parc national soit constitué sur des terres agricoles. Nous avons essayé de montrer que plusieurs propositions pouvaient être mieux prises en considération. La Ministre souhaite que le dialogue entre les différentes parties prenantes soit relancé. Il n'est pas possible de balayer d'un revers de main l'une des préoccupations majeures du monde agricole. Celle-ci doit être prise en compte avec les acteurs locaux.

**Monsieur Luc HISPART** : Monsieur le Préfet, dans le cadre de la réorganisation et de la restructuration de vos services, nous constatons que les sous-préfectures ont fermé leur guichet au public, ce qui est problématique pour la population. Par exemple, les habitants de Saint-Dizier doivent se rendre à Chaumont pour accomplir leurs formalités administratives. Je souhaite avoir des informations sur l'avenir des sous-préfectures.

**M. le PREFET** : Je me suis contenté d'appliquer une consigne nationale qui stipule que la délivrance des différents titres (permis, carte grise, etc.) doit être centralisée à la Préfecture. La sous-préfecture de Saint-Dizier facilitait le quotidien des habitants de cette commune, mais également ceux de Vitry et de Bar-le-Duc. Pour des questions de moyens, nous avons centralisé la délivrance des titres. En parallèle, nous avons développé les envois télématiques, de sorte que le guichet devient l'exception et non

plus la règle. La fermeture des guichets de délivrance des titres ne signifie en rien l'annonce d'une fermeture de la sous-préfecture. Nous disposons de deux sous-préfectures : Langres et Saint-Dizier. La première ne fermera pas et deviendra une des sept premières maisons de l'Etat. Cette structure s'adresse davantage aux élus qu'aux administrés. Ces derniers ont de moins en moins souvent besoin de se rendre au guichet, alors que les élus doivent rester en contact étroit avec l'administration. Ainsi, la sous-préfecture de Langres abritera les services de la sous-préfecture, de la DDT, ainsi que les services de la PJJ. Grâce au financement du GIP, nous pourrions consolider ce qui sera une des premières maisons de l'Etat. La commune de Saint-Dizier est au centre d'un bassin d'emplois et de santé s'étendant de Vitry-le-François à Bar-le-Duc. Le maillage des sous-préfectures sera sûrement restructuré, mais il n'est pas envisagé de supprimer la sous-préfecture centrale de ce bassin. Au contraire, la position centrale de Saint-Dizier sera renforcée. La communauté d'agglomération en cours de structuration est à cheval sur la Marne, la Meuse et la Haute-Marne.

**Monsieur Luc HISPART** : Je reviens sur la délégation des permis de construire aux communautés d'agglomération ou aux communautés de communes. L'Etat conservera-t-il le contrôle de légalité ?

**M. le PREFET** : Oui, le contrôle de légalité sera toujours assuré par l'Etat.

**M. le PRÉSIDENT** : Le contrôle de légalité exercé par la Préfecture ne couvre absolument pas les élus locaux contre un procès qui pourrait leur être intenté.

**M. le PREFET** : Tout à fait.

**M. le PRÉSIDENT** : Je ne vois pas à quoi sert ce contrôle, puisque les élus sont respectueux de la légalité.

**M. le PREFET** : Parfois, il est nécessaire de rappeler les règles. Si des échanges ont lieu entre les élus et le Préfet à propos d'un acte et que cet acte est attaqué, le juge devra tenir compte de ces échanges.

**M. le PRÉSIDENT** : J'ai une question à vous poser. Elle porte sur la confiance que les élus peuvent avoir en la parole de l'Etat. Nous avons décidé d'accueillir ensemble dans un bâtiment que nous avons acheté et que nous avons rénové à grands frais, la paierie départementale. Cette initiative nous a coûté environ un million d'euros. L'Etat avait signé un bail pour faire aboutir ce projet. Celui-ci a été dénoncé. Cet imprévu engendre une perte sèche de 500 000 euros pour le département. Si la parole de l'Etat perd sa valeur, la population pourrait perdre confiance dans la parole du département. Par exemple, si nous disons que nous nous occuperons du bâtiment de la sous-préfecture de Langres, cette parole nous engage. Par ailleurs, une solution devra être trouvée concernant la gendarmerie de Chaumont. Je préfère évoquer ce point en séance, car cela commence à suffire. Le chemin sur lequel je m'engage est difficile, mais je suis un homme de parole. Les élus du département ont l'impression d'être lâchés en rase campagne. Cette situation ne peut pas durer et il est possible de s'en sortir. Nous nous sommes engagés, par un vote, à construire une

gendarmerie dans la commune de Chaumont. Ce projet représente environ 120 emplois et logements. Hier, monsieur le Président de la République affirmait que sur les logements sociaux, la situation était au point mort, car les services de l'Etat ne voulaient pas libérer les terrains destinés à en construire. Or, notre gendarmerie, ce sont aussi et surtout des logements, essentiellement sociaux. Nous entrons pleinement dans les critères de l'Etat pour disposer d'un foncier gratuit. Sur cette affaire, je sais, monsieur le Préfet, que vous avez déjà agi et ce n'est pas votre personne que j'attaque. Je dois prendre en compte les propos du Président de la République, sur la volonté de construire les logements sociaux à un prix raisonnable.

**M. le PREFET** : En ce qui concerne la construction d'une gendarmerie à Chaumont, votre demande d'acquisition du terrain à construire pour un euro symbolique a été relayée.

**M. Olivier INVERNIZZI (direction départementale des finances publiques)**: Monsieur le Président, l'emprise du terrain que l'Etat possède et sur lequel il existe un projet de construction d'une gendarmerie a été évaluée, il y a quatre années, à un million d'euros. Toutefois, le projet de construction ne portera pas sur la totalité du terrain dont l'Etat est propriétaire.

**M. le PREFET** : Sur le montage du dossier, le Conseil départemental nous aide à résoudre ce problème épineux. A terme, les loyers seront payés par l'Etat et l'opération sera neutre pour la commune.

**M. le PRÉSIDENT** : Je n'insisterai pas davantage sur ce sujet, car d'autres questions doivent être posées. Nous aurons sûrement l'occasion de reparler de ce sujet ultérieurement.

**M. le PREFET** : Nous en reparlerons. Votre demande a été relayée, car j'estime qu'elle est légitime. Nous verrons quelle est la suite qui sera donnée par le ministère. Nous aurons l'occasion de revenir sur la paierie départementale.

**M. Paul FOURNIÉ** : Monsieur le Préfet, je sollicite une demande de précision de votre part. Vous avez évoqué le CPER dont la signature est visiblement une fois de plus repoussée. Il s'agit d'un document stratégique de développement du territoire, liant l'Etat et la Région. Devrons-nous attendre la mise en place des grandes régions pour commencer à voir l'ébauche d'un véritable CPER ?

Sur la question des éoliennes, je soutiens entièrement votre politique. A l'heure où nous parlons du parc national et de l'intérêt que revêt le tourisme pour le département, il me paraît vital de ne pas défigurer nos paysages.

**M. le PREFET** : Dès sa signature, le CPER sera appliqué. A ce jour, je ne suis pas en mesure de vous dire pendant combien de temps il sera appliqué. Pour autant, il n'est pas prévu qu'il devienne désuet au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il y a aura certainement une réintégration qui interviendra probablement lors de la refonte du CPER. Nous aurons l'occasion de bénéficier de nouveaux fonds. Je vous propose de collecter des financements supplémentaires le plus rapidement possible. Si le CPER dure un an et demi, les fonds devront être trouvés le plus rapidement possible pour les bons projets, notamment ceux portant sur le volet territorial. La Haute-Marne est bien placée pour être un territoire éligible. Le précédent Préfet de Région

avait considéré qu'il fallait centrer les crédits sur les territoires les plus en difficulté. J'avais pu faire valoir que la Haute-Marne faisait partie de ce type de territoire.

**Monsieur Bertrand OLLIVIER** : Monsieur le Préfet, vous avez abordé la question de la Sécurité routière dans votre exposé. Je souhaite rappeler l'état de la RN 67. Si vous faites le nécessaire pour réaliser la rénovation du revêtement, les glissières restent dans un état pitoyable. Je suis conscient que le maximum est fait par les services de l'Etat, mais il me paraît important de ne pas négliger ce type d'équipement. Récemment, un accident s'est produit non loin de Breuil. L'état de cette route est problématique.

Le travail illégal et dissimulé est une question très sensible en Haute-Marne. A l'heure où l'activité artisanale est plutôt en berne, ce sujet nous touche particulièrement. Les règles européennes favorisent les entreprises bulgares ou turques. La main-d'œuvre originaire de ces pays vient en France pour quelques mois. Elle travaille dans les forêts du département et loge dans des conditions pitoyables. Des contrôles plus rigoureux doivent être réalisés. Malheureusement, la DIRECCTE ne dispose pas forcément de moyens humains suffisants pour effectuer ces contrôles.

Le projet Cigéo est d'envergure européenne qui tarde quelque peu à se déployer. Indéniablement, il présente des perspectives importantes pour notre territoire. Sur le terrain, les élus semblent quelque peu perdus. Ils doivent envisager un aménagement qui les dépasse. En outre, le Préfet coordonnateur a quitté ses fonctions et n'a pas été remplacé. Je souhaite que ce projet ne soit pas délaissé et que la coordination entre la Meuse et la Haute-Marne soit améliorée. J'ai l'impression que, sur ce sujet, les élus sont perdus. Imaginer des aménagements concernant l'approvisionnement en eau engendre déjà des problèmes importants.

**M. le PREFET** : En ce qui concerne la RN 67, nous nous occupons principalement de ce qui est le plus dégradé, à savoir le revêtement. Les financements sont destinés en priorité au revêtement. Pour ce qui est du travail illégal, la DIRECCTE a des moyens limités et agit selon ses possibilités. La gendarmerie est également habilitée à réaliser des contrôles. En 2014, trois opérations de grande envergure ont été effectuées. Elles n'ont donné aucun résultat. Le travail illégal est une réalité, mais il ne doit pas être exagéré. Soit nous ne savons pas le détecter, soit il est moins fréquent qu'il n'y paraît. La vérité est sans doute entre ces deux pôles. Nous devons faire les efforts nécessaires pour améliorer nos résultats. Les bûcherons roumains ou bulgares qui ont été contrôlés en 2014 étaient en règle. Le projet Cigéo est complexe à gérer.

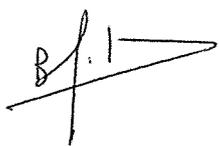
**M. le PREFET** : Monsieur le Président, si vous souhaitez que j'intervienne de nouveau au sein de l'Assemblée, je répondrai favorablement à votre invitation.

**M. le PRÉSIDENT** : Si une occasion se présentait, je ne manquerai pas de vous solliciter.  
Monsieur le Préfet, je vous remercie.

---

Le procès-verbal, arrêté le 27 novembre 2015,

Le Président du conseil départemental



Bruno SIDO

Le Vice-Président – Questeur  
Secrétaire de séance



Gérard GROSLAMBERT